

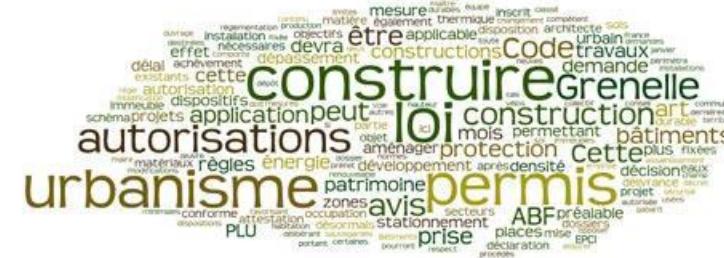
# APPLICATION DU DROIT DES SOLS : LES AUTORISATIONS D'URBANISME



## REUNIONS MAI 2025

# Le Service Urbanisme

## ADS



Depuis 2015, un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols a été créé au SDEI en lien avec les dispositions de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et le désengagement de l'Etat en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le service instruit pour le compte des communes adhérentes l'ensemble des autorisations d'urbanisme



Il assiste également les maires dans le suivi des autorisations : Déclarations d'Ouvertures de Chantiers (DOC), Déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), réalisation des contrôles de la conformité des travaux (récolelement) ainsi que dans le contentieux de l'urbanisme (constructions sans autorisation, non-conformité, recours, etc...)

# Le Service Urbanisme



**La commune = l'interlocuteur unique de ses administrés**

Conserver le service de proximité et l'information du maire et de ses services



**Le Maire = unique décisionnaire de la délivrance => autorité compétente**

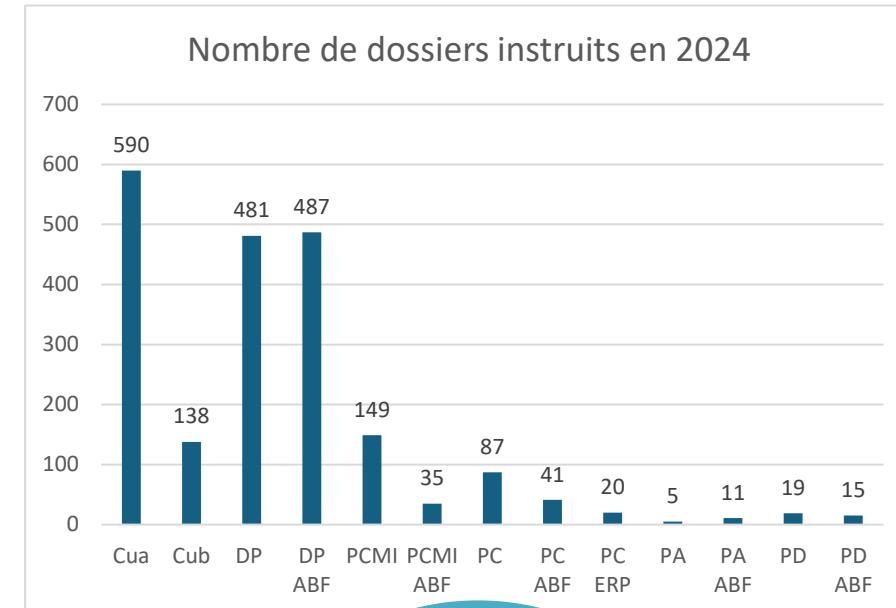
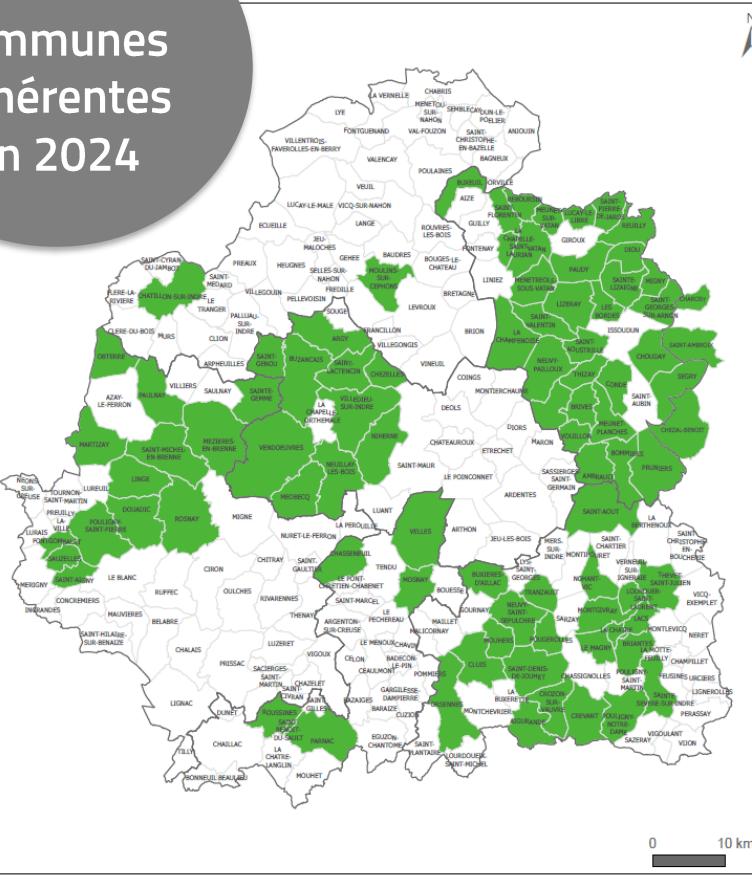
Le service instructeur = un service de proposition en adéquation avec les règlements

- Une interlocutrice dédiée à votre commune ;
- Un accompagnement et des échanges au quotidien ;
- Une continuité de service public en cas d'absences ;
- Une cohérence dans l'instruction des demandes ;
- Des outils opérationnels répondant aux obligations de la dématérialisation ;
- Des notes ou réunions d'informations sur l'actualité juridique ou évolution réglementaires;
- Avis sur les révisions du document d'urbanisme ou lors de l'élaboration d'un PLUi ;

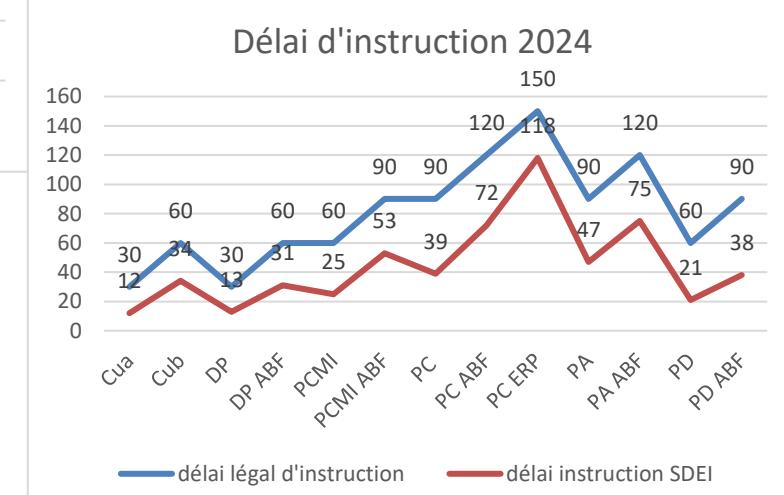
# Le Service Urbanisme

## Les chiffres 2024

88  
communes  
adhérentes  
en 2024



2 083 actes  
instruits en  
2024



# Les ressources humaines du service



Jérôme Piniau  
Directeur Services Techniques



Florence De Oliveira  
Instructrice du droit des sols



Corinne Laplace  
Instructrice du droit des sols



Elsa Blondel  
Instructrice du droit des sols

# Modalités d'adhésions



Adhésion par convention d'une durée initiale de 5 ans avec tacite reconduction

- ❖ **Délibération du CM et signature d'une convention d'adhésion**
- ❖ **Instruction au choix**
  - **Le SDEI instruit la totalité des actes**
  - **Le SDEI instruit la totalité des actes à l'exception des Cua et DP simples**
- ❖ **Facturation à l'acte une fois la décision envoyée à la commune**

# APPLICATION DU DROIT DES SOLS : LES AUTORISATIONS D'URBANISME



## ACTUALITES JURIDIQUES

## ! ➔ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025

- ❖ Ancienne structure :

P	C	0	3	6	0	0	1	2	4	N	0	0	0	1
Type de demande	Numéro département en 3 chiffres			Code commune en 3 chiffres			Année de dépôt en 2 chiffres		Code de subdivision en 1 lettre		Numéro de référence par ordre chronologique en 4 chiffres			

- ❖ Nouvelle structure – Disparition de la lettre :

P	C	0	3	6	0	0	1	2	4	0	0	0	0	1
Type de demande	Numéro département en 3 chiffres			Code commune en 3 chiffres			Année de dépôt en 2 chiffres		Numéro de référence par ordre chronologique en 4 chiffres					

Type de dossier	Numéros anciens CERFA	Modifications apportées	Type de dossier	Numéros nouveaux CERFA (01/01/2025)
CU – Certificat d'urbanisme	13 410*11	Mis à jour	CU – Certificat d'urbanisme	13 410*12
DP – Déclaration Préalable	13 404*12	Supprimé	DPC – Déclaration Préalable Construction	16 702*01
DPMI – DP pour maison individuelle	13 703*12	Supprimé	DPC – Déclaration Préalable Construction	16 702*01
DP Division	13 702*11	Supprimé	DPA – DP Aménagement	16 703*01
PC – Permis de Construire	13 409*14	Mis à jour	PC – Permis de Construire	13 409*15
PCMI – PC pour maison individuelle	13 406*14	Mis à jour	PCMI – PC pour maison individuelle	13 406*15
PA – Permis d'Aménager	13 297*02	Mis à jour	PA – Permis d'Aménager	16 297*03
PD – Permis de Démolir	13 405*12	Mis à jour	PD – Permis de Démolir	13 405*13
Modification de permis	13 411*13	Supprimé	Modification d'une autorisation (PC et DP)	16 700*01
Transfert de permis	13 412*12	Supprimé	Transfert d'une autorisation (PC et DP)	16 701*01
DOC – Déclaration d'Ouverture de Chantier	13 407*09	Mis à jour	DOC – Déclaration d'Ouverture de Chantier	13 407*10
DAACT – Déclaration Attestant l'Achèvement de la Conformité des Travaux	13 408*11	Mis à jour	DAACT – Déclaration Attestant l'Achèvement de la Conformité des Travaux	13 408*12

! ➔ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025

❖ Décret n° 2024-1043 du 18 novembre 2024

*POUR LES COMMUNES DE  
PLUS DE 3 500 HABITANTS*

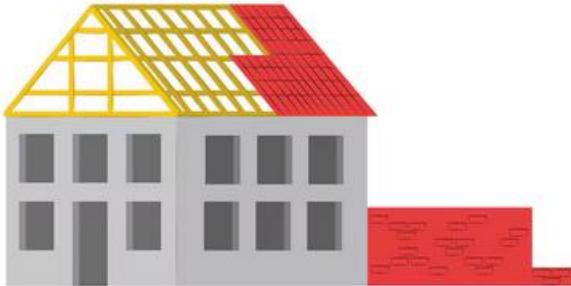


Obligation pour les personnes morales de déposer par voie dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme

# Construction inachevée et PC périmé



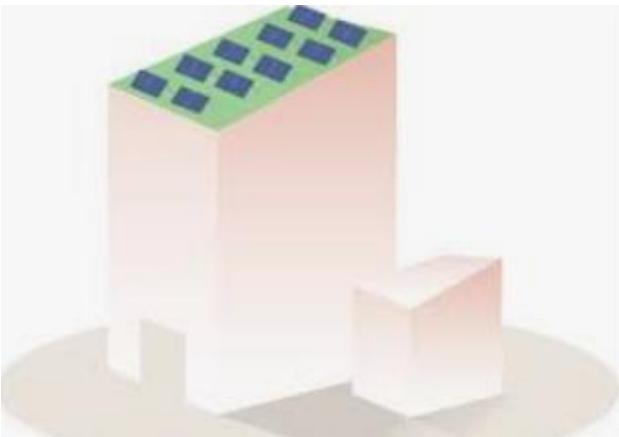
❖ CAA de Paris 2 octobre 2024



Le propriétaire qui envisage de faire de nouveaux travaux sur une construction autorisée mais inachevée, alors que le permis de construire initial est périmé, **doit déposer une demande d'autorisation sur la totalité du bâtiment.**

## ! ➔ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025

❖ Art L171-4 du CCH



Les autorisations d'urbanisme prévoyant la création d'un bâtiment, la rénovation lourde ou l'extension d'un bâtiment existant pour :

Les hôpitaux, les équipements sportifs, récréatifs et de loisirs, les bâtiments scolaires et les bureaux

de + 500 m<sup>2</sup>\* d'emprise au sol doivent intégrer la solarisation ou végétalisation de la toiture et du parc de stationnement associé  
(\* le seuil était fixé jusque là à 1000 m<sup>2</sup>)

❖ Décret n°2024-318 du 8 avril 2024



## Conséquences sur le régime des autorisations d'urbanisme

Sur les installations type hangar, serre et ombrières à usage agricole supportant des panneaux photovoltaïques :



Maire

Sur les installations agrivoltaïsme



Préfet

**contrôle sur la complétude du dossier déposé** : les dispositions de l'article R. 431-27 du CU prévoient que le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme comporte un document permettant de justifier que l'installation prévue est nécessaire à l'exercice d'une activité agricole, pastorale et forestière

**Consultation à l'instruction** : les dispositions de l'article L 111-31 du CU prévoient que la saisine de la CDPENAF est obligatoire et les dispositions de l'article R. 423-70-2 du CU prévoient que le délai à l'issue duquel la CDPENAF est réputée avoir émis un avis favorable est de deux mois.



## Depuis juin 2024

<https://envergo.beta.gouv>

- ❖ Service public numérique gratuit proposé par le Ministère de la Transition Ecologique avec l'appui des DDT(M)



**OBJECTIF :** Améliorer la prise en compte de la réglementation environnementale dans les projets d'aménagement et de construction

- ❖ Accompagnement à destination des services instructeurs

et

des porteurs de projets

Demande d'avis  
réglementaire

Simuler un projet pour  
planifier les études

Evaluation  
environnementale

Zone humide

Loi sur l'eau

Natura 2000

Risque inondation



Recommandation : demander un avis sur tout projet qui aménage plus de 1 000 m<sup>2</sup>



## EnvErgo se prononce sur :

- Lotissement
- Bâtiment agricole
- Bâtiment d'activité
- Équipement sportif
- Camping
- Aire de stationnement

## EnvErgo ne se prononce pas encore :

- Site industriel
- Éolien ou photovoltaïque au sol
- ZAC
- Aménagements linéaires

Retour de l'avis sous 72h  
exportable en format pdf

Double information au SI  
et au porteur de projet

Accompagnement sur la  
compréhension des obligations  
du porteur de projet

## APPLICATION DU DROIT DES SOLS : LES AUTORISATIONS D'URBANISME



## LES PROCEDURES POUR LES DEMANDES D'URBANISME

# APPLICATION DU DROIT DES SOLS : LES AUTORISATIONS D'URBANISME

---

## QUIZ

Je souhaite aménager mes combles et ajouter une fenêtre de toit , je n'ai  
besoin d'aucune autorisation

**VRAI ou FAUX**



**FAUX**

Cas de l'instruction mixte commune / SDEI

**Commune sauf secteur ABF**

Je souhaite faire construire une piscine creusée dont le bassin aura une superficie de 25 m<sup>2</sup>. Je dois obtenir un permis de construire

**VRAI ou FAUX**



**FAUX**

Cas de l'instruction mixte commune / SDEI

**SDEI**

Arrivée d'un troisième enfant, je souhaite agrandir mon logement de 30 m<sup>2</sup>,  
ce qui porterait la surface de plancher totale à 140 m<sup>2</sup>. Je dois déposer une  
déclaration de travaux

**VRAI ou FAUX**



**VRAI et FAUX**

Si mon habitation mesure 130 m<sup>2</sup> et j'agrandis de 30 m<sup>2</sup>

**PC avec archi**

Je veux réaliser une ITE sur mon habitation située en secteur ABF,

L'ABF émet un avis favorable sans observation,

Je peux commencer mes travaux

VRAI ou FAUX



FAUX

J'ai déposé une autorisation d'urbanisme en secteur ABF, à l'issue du délai je  
n'ai reçu aucune décision, je bénéficie donc d'une autorisation tacite

**VRAI ou FAUX**



**FAUX**

J'installe une pergola ou un carport sans dalle (uniquement fondations au niveau des poteaux soutenant la structure) sur une surface de 48 m<sup>2</sup> en zone U  
je dois déposer un permis de construire

**VRAI ou FAUX**



**VRAI**

Projet	Types d'autorisation d'urbanisme	Instruction mixte SDEI / Commune	
Poser des panneaux photovoltaïques sur toiture	DPC	Commune sauf secteur ABF-> SDEI	
Clôturer un terrain – portail, clôture, mur de clôture (en secteur protégé ou délibération de la mairie)	DPC	Commune sauf secteur ABF-> SDEI	
Modifier la façade d'une maison (changer les fenêtres, refaire l'enduit, isolation par l'extérieur, mettre des volets, ajout pompe à chaleur...).	DPC	Commune sauf secteur ABF-> SDEI	
Modifier la toiture d'une maison (réfection de la toiture, cheminée, création fenêtre de toit ou lucarne sans création de surface de plancher...).	DPC	Commune sauf secteur ABF-> SDEI	
Changer la destination des locaux sans modifier la structure porteuse du bâtiment ou sa façade	DPC	SDEI	
Changer la destination des locaux et modifier la structure porteuse du bâtiment ou sa façade.	PC	SDEI	
Construire une terrasse non couverte de plain pied sans surélévation	Aucune formalité hors secteur ABF	DPC en secteur ABF	SDEI
Construire une terrasse surélevée	DPC si $S < 20 \text{ m}^2$	PC si $> 20 \text{ m}^2$	SDEI
Construire une annexe indépendante – cabane ou abri de jardin, appentis, garage, carport, pool house...	DPC si $5 \text{ m}^2 < S < \text{ou} = 20 \text{ m}^2$	PC si $> 20 \text{ m}^2$	SDEI

Projet	Types d'autorisation d'urbanisme		Instruction mixte SDEI / Commune
Construire une annexe – piscine	DPC si $10 \text{ m}^2 < S < 100 \text{ m}^2$ SAUF si recouvert d'un abri de hauteur $> 1,80 \text{ m}$	PC Si $S > 100 \text{ m}^2$ ou couverture $> 1,80 \text{ m}$	SDEI
Construire une pergola, carport, appentis accolé à l'habitation – <b>cas général</b>	DPC si $5 \text{ m}^2 < S < ou = 20 \text{ m}^2$	PC si $> 20 \text{ m}^2$	SDEI
Construire une pergola, carport, appentis accolé à l'habitation – <b>cas particulier de la zone U d'un PLU</b>	DPC si $5 \text{ m}^2 < S < ou = 40 \text{ m}^2$	PC si $> 40 \text{ m}^2$	SDEI
Réaliser une extension en lien physique et fonctionnel avec l'habitation – <b>cas général</b>	DPC si $5 \text{ m}^2 < S < ou = 20 \text{ m}^2$ et SP totale $< ou = 150 \text{ m}^2$	PCMI si $> 20 \text{ m}^2$	SDEI
Réaliser une extension en lien physique et fonctionnel avec l'habitation – <b>cas particulier de la zone U d'un PLU</b>	DPC si $5 \text{ m}^2 < S < ou = 40 \text{ m}^2$ et SP totale $< ou = 150 \text{ m}^2$	PCMI si $> 40 \text{ m}^2$	SDEI
Créer un lotissement comprenant voirie équipements communs	PA		SDEI
Diviser un terrain	DPA	PA en zone protégée	SDEI
Démolir un bâtiment (en secteur protégé ou délibération de la mairie)	PD	PC incluant démolition	SDEI

- ❖ Affichage des demandes ou des déclarations d'urbanisme (article R423-6 du CU) :
  - Affichage en mairie **dans les 15 jours** qui suivent le dépôt, doit être maintenu pendant la durée de l'instruction jusqu'à la décision ;
  - Sur panneaux d'affichage ou par voie électronique ;

Affichage de l'avis de dépôt de la demande précisant les caractéristiques essentielles du projet :

- Le nom du demandeur ;
- Le numéro et la date d'enregistrement de la demande ;
- L'adresse du terrain ;
- La surface de plancher ;
- La hauteur du projet ;
- La destination de la construction ;

## ❖ Affichage des autorisations d'urbanisme (article R424-15 du CU) :

- Affichage en mairie **dans les 8 jours** de la délivrance expresse ou tacite du permis ou de la décision de non-opposition à la déclaration préalable et **dure 2 mois** ;
- Sur panneaux d'affichage ou par voie électronique ;

Affichage de la décision signée par l'autorité compétente,  
et en cas de décision tacite affichage

soit l'imprimé de demande + le récépissé de dépôt par lequel a été notifié le délai d'instruction de la demande, à l'issue duquel est née une autorisation tacite.

soit le certificat attestant de l'intervention d'une décision tacite, si celui-ci a été demandé par le bénéficiaire ;

# Notification des décisions relatives aux demandes d'urbanisme

## Phase essentielle pour la validité

- ❖ Date de notification:
  - Intervenir impérativement avant la fin du délai d'instruction ;
  - Faute d'avoir notifié dans le délai, naissance d'une décision tacite ;
- ❖ Formalisme de la notification (article R424-10 du CU) :
  - La décision accordant ou refusant un PC, s'opposant au projet d'une DP, rendant une décision de non-opposition d'une DP doit être notifiée au demandeur :
    - ✓ Soit par lettre recommandée avec avis de réception postal ;
    - ✓ Soit de manière électronique via le GNAU – effectif à J+1
    - ✓ Soit par une remise en main propre contre signature d'un accusé réception

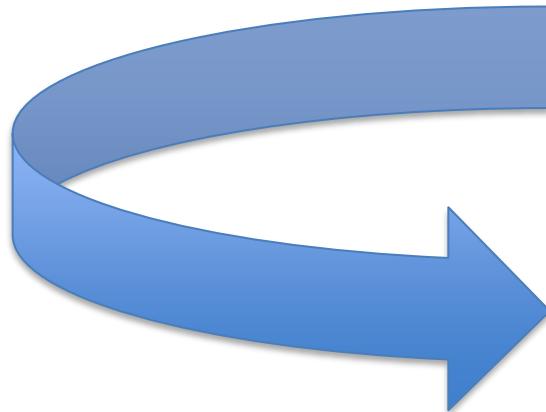
# Demande d'autorisation sur un Etablissement Recevant du Public (ERP)

- ❖ Le permis de construire doit être accompagné :
    - D'un dossier d'accessibilité permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
    - D'un dossier de sécurité permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique

Au moment du dépôt : 4 exemplaires PC + 2 exemplaires PC 39 (accessibilité) / 40 (sécurité)
  - ❖ Les commissions départementales de sécurité et d'accessibilité ont pour rôle le contrôle du respect des règles de sécurité et d'accessibilité dans les demandes de permis de construire ou d'autorisation de travaux, la décision prend la forme d'un procès verbal
- ✓ Adresser les PV dès réception au service urbanisme**

# Demande de certificat d'urbanisme

Cadre à compléter par la Mairie uniquement sur les CUb, pas sur les CUa



**Le CERFA du CUa ne doit pas être complété et n'est pas à joindre à la décision adressée au pétitionnaire**

## 5 Cadre réservé à l'administration – Mairie

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

### 5.1 État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Observations :

Équipements :

Voirie : Oui  Non

Eau potable : Oui  Non

Assainissement : Oui  Non

Électricité : Oui  Non

### 5.2 État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire ?	Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Électricité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

# Fiscalité de l'urbanisme



Depuis le 1er septembre 2022, la transmission des informations nécessaires aux services en charge de la taxe d'aménagement est **réalisée par le pétitionnaire, via le service en ligne « gérer mes Biens Immobiliers » proposé par la DGFIP et accessible à partir du site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ;**

## Insertion du Nota sur les arrêtés d'autorisation d'urbanisme

*NOTA : Le bénéficiaire devra déclarer les caractéristiques de son bien dans les 90 jours de son achèvement sur le service "gérer mes biens immobiliers" disponible sur l'espace sécurisé [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)*

Cette démarche en ligne est à réaliser par le pétitionnaire elle est **indépendante** de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) qui permet d'informer la mairie de la fin des travaux et d'attester de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue ;

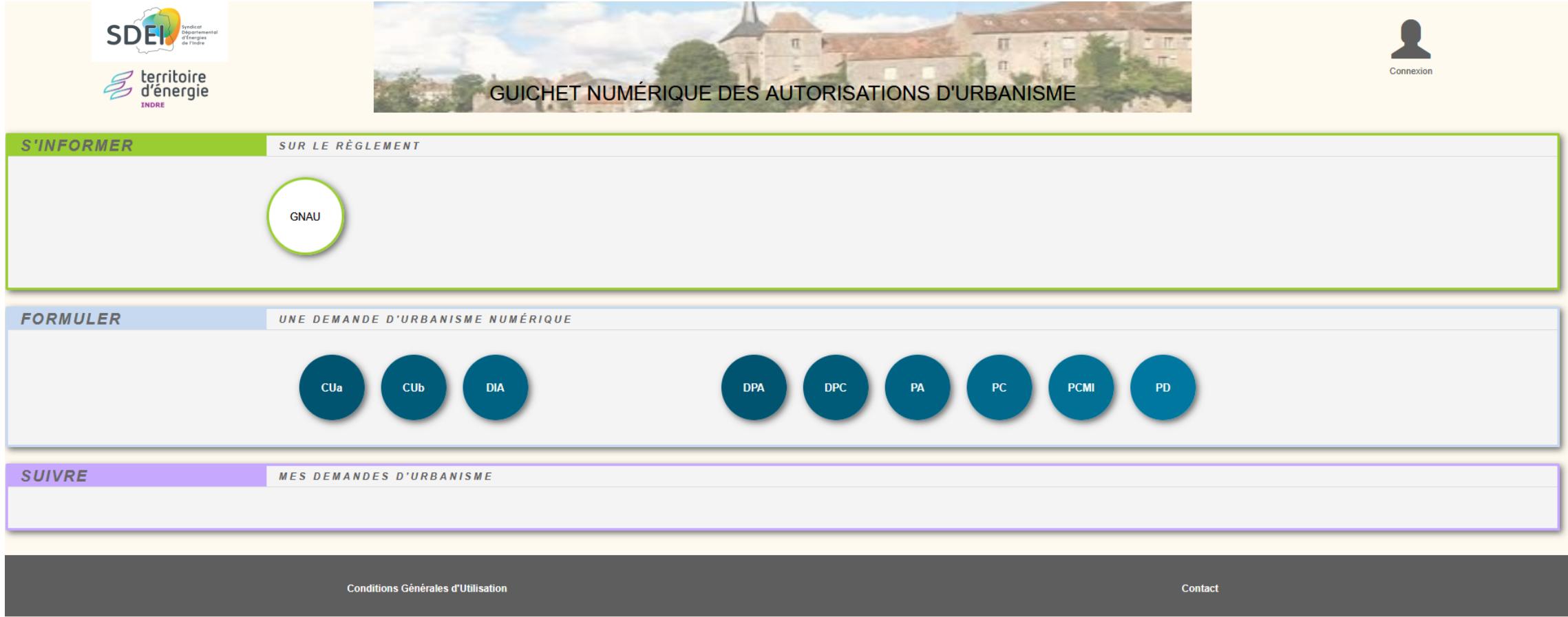
# APPLICATION DU DROIT DES SOLS : LES AUTORISATIONS D'URBANISME



## LA DEMATERIALISATION

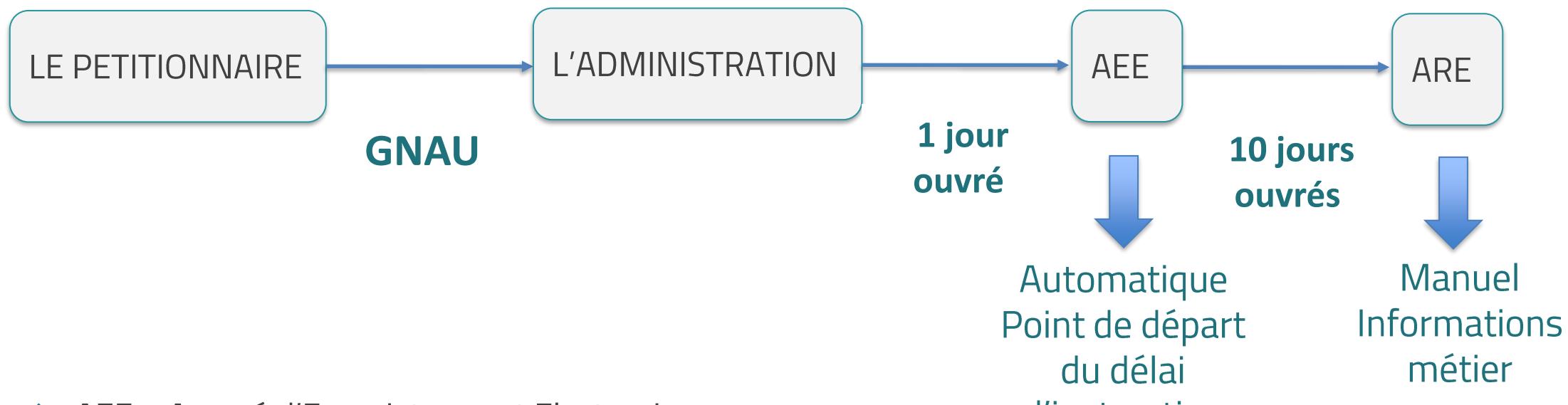
# GNAU : Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Url de connexion : <https://gnau32.operis.fr/sdei36/gnau>



concerne les demandes d'autorisation d'urbanisme hormis pour les demandes d'autorisation de travaux pour les Etablissements Recevant du Public (ERP)

# Comment sont calculés les délais pour un dépôt dématérialisé ?

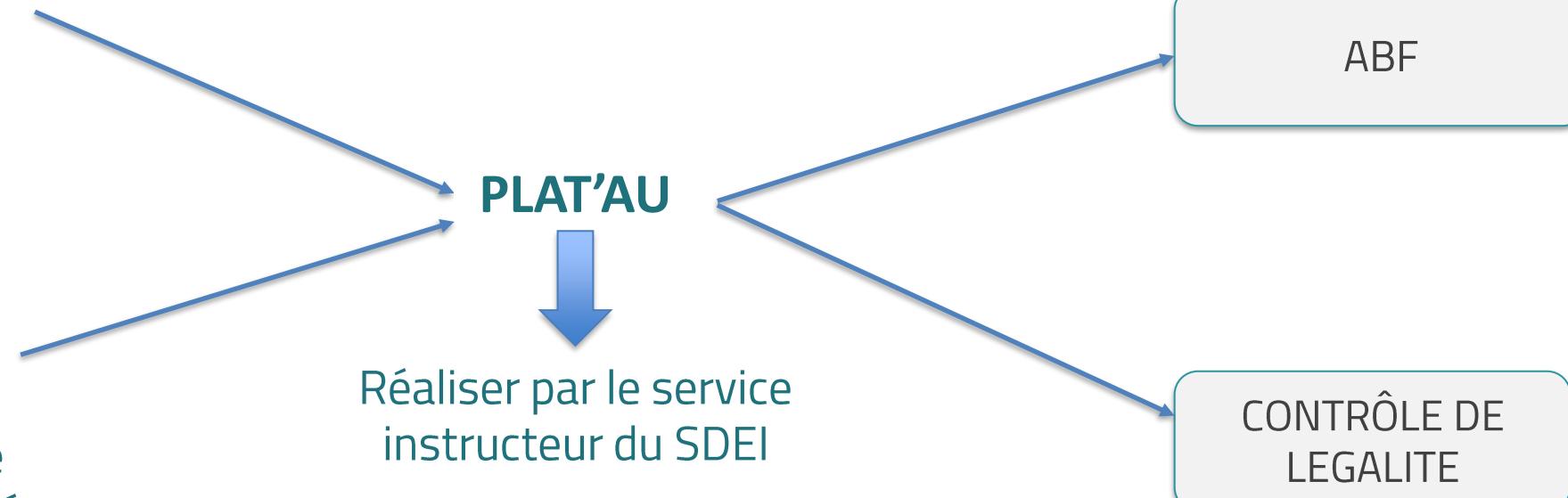


- ❖ AEE = Accusé d'Enregistrement Electronique
- ❖ ARE = Accusé de Réception Electronique
- ❖ Jour ouvré = du lundi au vendredi sauf jour férié

# Transmission aux services de l'Etat

Au stade de la  
consultation des  
services

Au stade de la  
décision (après  
envoi de l'arrêté  
signé de l'autorité  
compétente)



Aucune action de votre part n'est nécessaire

# APPLICATION DU DROIT DES SOLS : LES AUTORISATIONS D'URBANISME



## OXALIS VERSION EXPERT

## 1- Le contexte



Oxalis.Expert : une solution innovante développée par Operis pour une meilleure expérience utilisateur  
Il s'agit d'une nouvelle interface plus moderne et ergonomique,

Les communes adhérentes au service instructeur du SDEI vont pouvoir bénéficier des premières fonctionnalités de la nouvelle interface EXPERT à partir du 20 mai 2025.

Dans un premier temps, l'Oxalis historique et Oxalis expert vont coexister en lien direct, les fonctionnalités dans Oxalis historique vont disparaître progressivement au profit d'Oxalis EXPERT qui sera à terme la seule interface.

Oxalis.expert est accessible depuis les navigateurs internet standards.

Cette nouvelle interface concerne d'abord le secrétariat de mairie qui est le premier contact : dépôt d'une demande d'urbanisme par un pétitionnaire et en charge de la réceptionner.

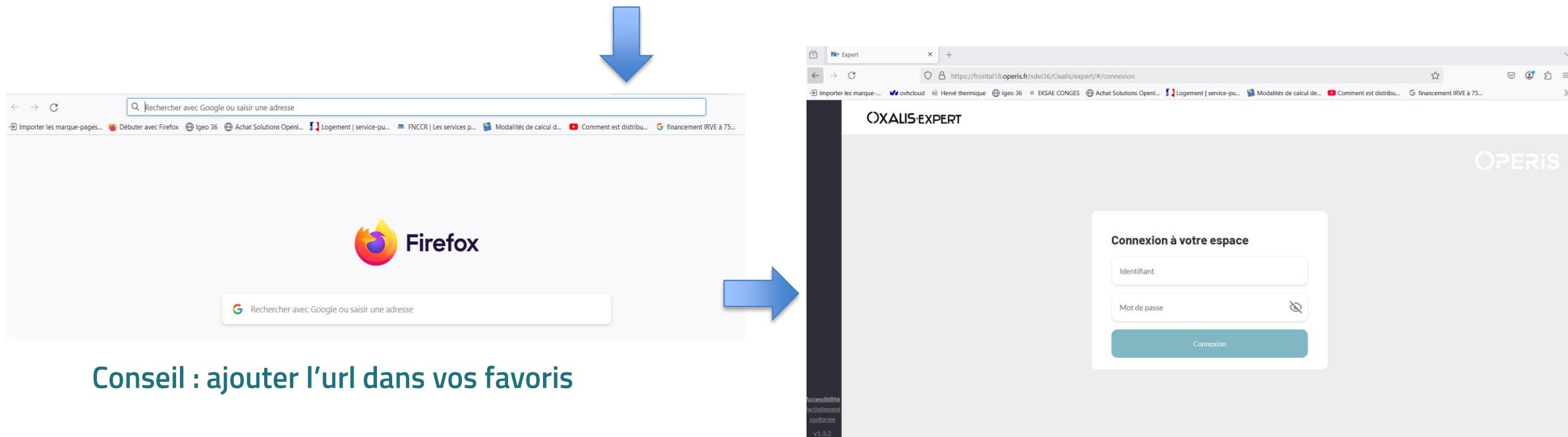
Et concerne aussi le service instructeur car elle comprend notamment :

- des alertes de gestion paramétrables par l'utilisateur
- la possibilité de prévisualiser les demandes en provenance du Guichet Numérique avant de les enregistrer mais aussi de prévisualiser des pièces sans les ouvrir,
- de bénéficier d'une aide interactive ou encore de gérer l'affichage de l'interface en fonction des besoins de l'utilisateur

## 2- J'accède à la version EXPERT

Ouvrez votre navigateur internet (internet explorer, mozilla firefox, google chrome...).

Renseignez dans votre navigateur : <https://frontal18.operis.fr/sdei36/Oxalis/expert>



Conseil : ajouter l'url dans vos favoris

Saisir les mêmes identifiants et mot de passe que pour NAVIGATIS

A votre première connexion une première visite guidée sera proposée

### 3 – Ce que je fais dans la nouvelle interface Expert

Enregistrer  
les demandes  
initiales  
papier ou  
numérique

Consulter les  
informations  
d'un dossier

Rechercher  
un  
dossier

Cartographie

Editer un  
récépissé de  
dépôt papier  
ou un ARE

Visualiser les  
documents  
d'un dossier

Ajouter des  
documents  
au dossier

Disposer  
d'une  
synthèse et  
historique

# 4 – Le tableau de bord

A la connexion, vous disposez d'une interface centrale et un espace de pilotage : TABLEAU DE BORD

**OXALIS-EXPERT**

**ENREGISTRER UNE DEMANDE**  
Saisir/intégrer un dépôt initial

**ALERTES DE GESTION**  
ADS      FONCIER

**DOSSIERS EN GESTION**      **Urgent**

**DOSSIERS EN PRÉPARATION À L'INSTRUCTION**  
Vérifier/numériser/affecter à un service instructeur

**DOSSIERS EN COURS D'INSTRUCTION**  
Saisir/intégrer/numériser complétes et événements

**DOSSIERS EN ATTENTE DE DÉCISION**  
Saisir/intégrer/numériser des événements

**DOSSIERS DÉCIDÉS**  
Saisir/intégrer/numériser les DOC/DAACT,

**Accessibilité**  
Partiellement conforme  
v1.3.2

**OPERIS**

**GESTION DES TÂCHES**

Avril 2025

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

**Renseigner sur un projet**

**Donner un accès à un tiers**

**Tuiles applicatives**  
Ajouter ou supprimer les tuiles du tableau de bord dans vos [paramètres](#) de compte

**MON HISTORIQUE**

DP 99999 25 00004 DPC      DUPONT JACK  
-OperisVille

DP 99999 25 00003 DPC      DUPONT jack  
-OperisVille

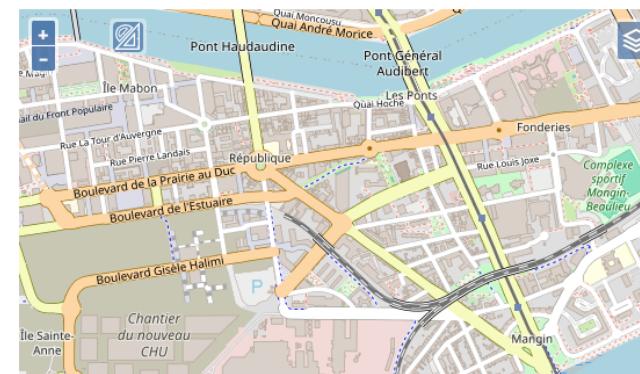
DP 99999 25 00002 DPC      DUPONT JACK  
-OperisVille

DIA 99999 23 00002 DIA      Rue George Sand -OperisVille  
A123

DP 99999 25 00001 DPC      SCI JIPI  
-OperisVille

PC 99999 25 00001 PCMI      PINIAU JEROME

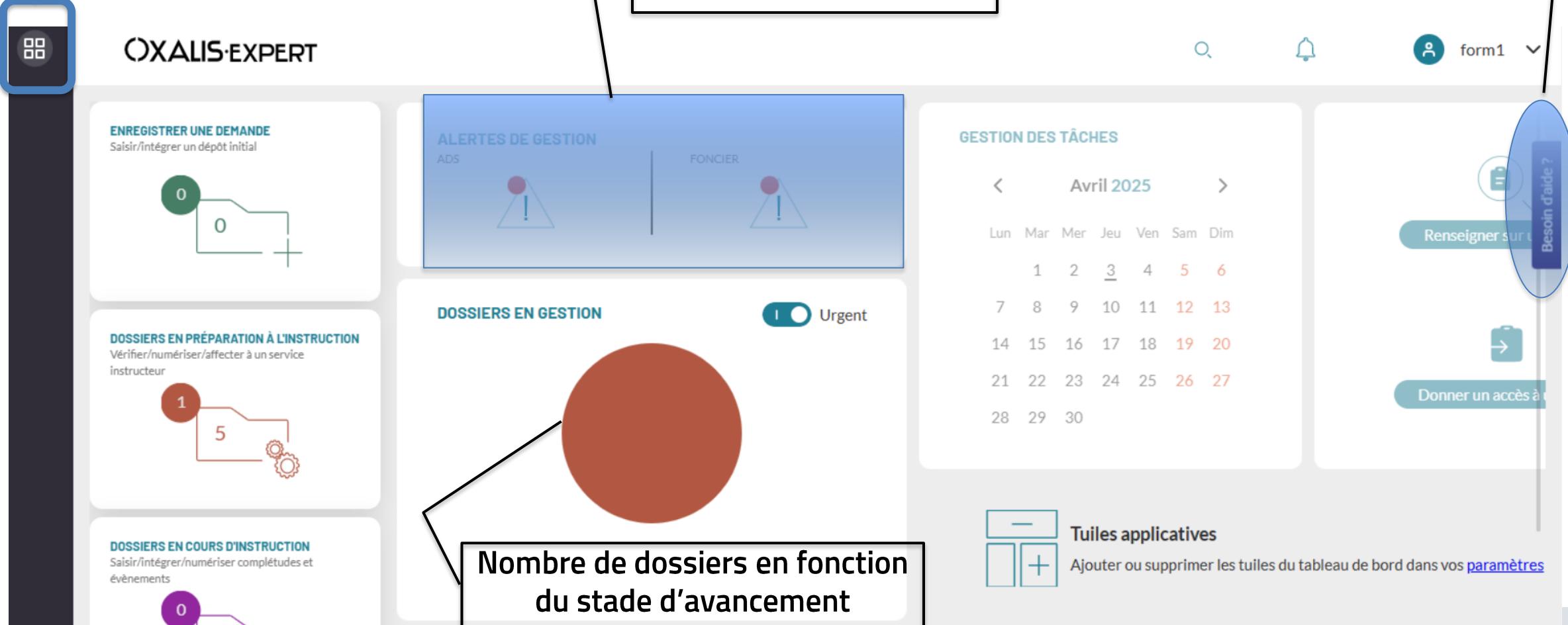
Besoin d'aide ?



## 4 – Tour d'horizon du tableau de bord

**Retour page accueil  
tableau de bord**

## Aide contextuelle



# 4 – Tour d'horizon du tableau de bord

## Fil opérationnel / stade d'avancement vie du dossier

**OXALIS-EXPERT**

**ENREGISTRER UNE DEMANDE**  
Saisir/intégrer un dépôt initial

0

**DOSSIERS EN PRÉPARATION À L'INSTRUCTION**  
Vérifier/numériser/affecter à un service instructeur

1 5

**DOSSIERS EN COURS D'INSTRUCTION**  
Saisir/intégrer/numériser complétes et événements

0 78

**DOSSIERS EN ATTENTE DE DÉCISION**  
Saisir/intégrer/numériser des événements

0 10

**DOSSIERS DÉCIDÉS**  
Saisir/intégrer/numériser les DOC/DAACT,

**ALERTES DE GESTION**  
ADS FONCIER

ADS FONCIER

**DOSSIERS EN GESTION**

Urgent

28

**GESTION DES TÂCHES**

Avril 2025

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

**OPERIS**

Renseigner sur un projet

Donner un accès à un tiers

**Tuiles applicatives**

Ajouter ou supprimer les tuiles du tableau de bord dans vos [paramètres](#) de compte

42

**MON HISTORIQUE**

Modifié

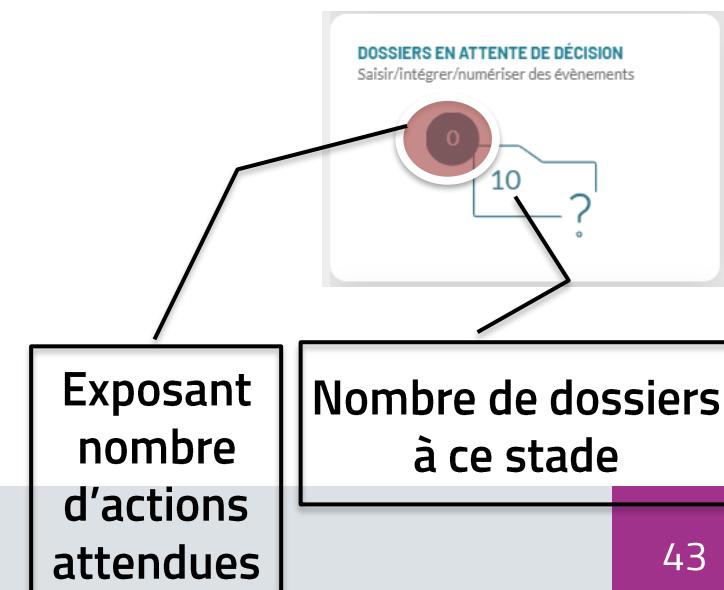
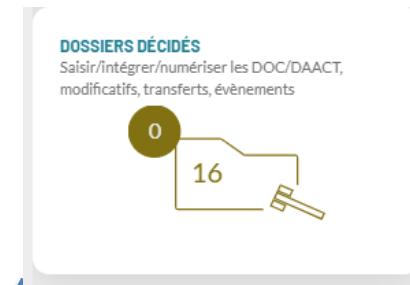
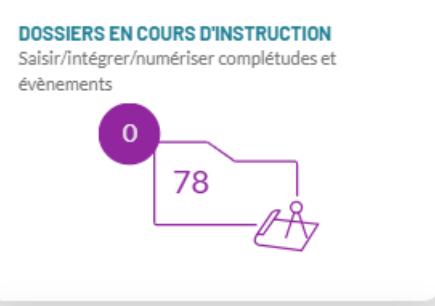
DP 99999 25 00004 DPC	DP 99999 25 00003 DPC
DUPONT JACK	DUPONT jack
-OperisVille	-OperisVille
DP 99999 25 00002 DPC	DIA 99999 23 00002 DIA
DUPONT JACK	Rue George Sand -OperisVille
-OperisVille	A123
DP 99999 25 00001 DPC	PC 99999 25 00001 PCMI
SCI JIPI	PINIAU JEROME
OperisVille	OperisVille

## 4 – Tour d'horizon du tableau de bord

Enregistrer les  
nouveaux dossiers  
Numérique ou papier



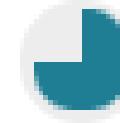
5 stades chronologiques  
Code couleur



## 4 – Tour d'horizon du tableau de bord



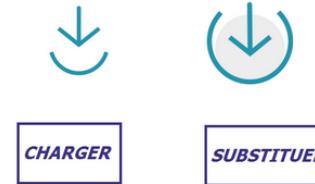
Symbole d'un dossier numérique issu du GNAU



Symbole donnant l'état d'avancement d'un dossier



Symbole permettant de visualiser un dossier ou un élément d'un dossier



Symbole permettant de charger ou substituer des pièces d'un dossier



Symbole permettant d'accéder à une recherche rapide

RECHERCHE RÉCENTES

Effacer l'historique

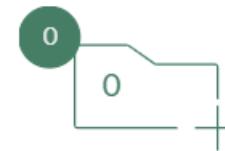
Nº Dossier (0)      Demandeurs/ co-demandeurs (0)      N°téléphone (0)      Adresse (0)      Adresse terrain (0)      Parcelles (0)

Page de résultats

## J'enregistre une demande papier

Pour enregistrer votre demande papier,  
cliquer sur la première tuile

**ENREGISTRER UNE DEMANDE**  
Saisir/intégrer un dépôt initial



**Recherche par critères**

Rechercher sur la page ...

Filtres

Urgent

Enregistrer une demande papier

Éléments par page

10

Page 1 sur 1

< < > >

**Dépôts numériques**

STATUT AEE  TYPE  N° DE DEMANDE  DATE DÉPÔT↓

ADRESSE

PARCELLES

DEMANDEUR

EMAIL DÉPOSANT

COMMUNE

PRÉVISUALISATION

**Cliquer sur enregistrer une demande papier**

- 1 - Indiquer la commune de dépôt
- 2 - Date de réception du dossier
- 3 - Type de dossier (menu déroulant)
- 4 - Autorité compétente « maire au nom de la commune » (menu déroulant)

**Enregistrer une demande**

Pour un dépôt rapide, seuls les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.



Commune\*

Choisir la commune de dépôt

Réceptionné le\*

07/04/2025

Type de Dossier\*

Choisir le type de dossier

Autorité compétente

Choisir l'autorité compétente

# Enregistrer les informations essentielles du CERFA (champs avec astérisque)



## DEMANDEUR PRINCIPAL

Personne physique  Personne morale

Nom d'usage\*

Prénom\*

Date de naissance



Pays de naissance



Numéro de téléphone

Adresse e-mail



## Coordonnées :

Numéro

Voie

Lieu-dit

Code Postal

Commune

Boîte postal

Cedex

Le demandeur habite à l'étranger

Accepte de recevoir les notifications électroniques

[+ Ajouter un co-demandeur](#)

[!\[\]\(2e3337151cf7ecfa6f31495f43bb555d\_img.jpg\) Utiliser un référentiel](#)

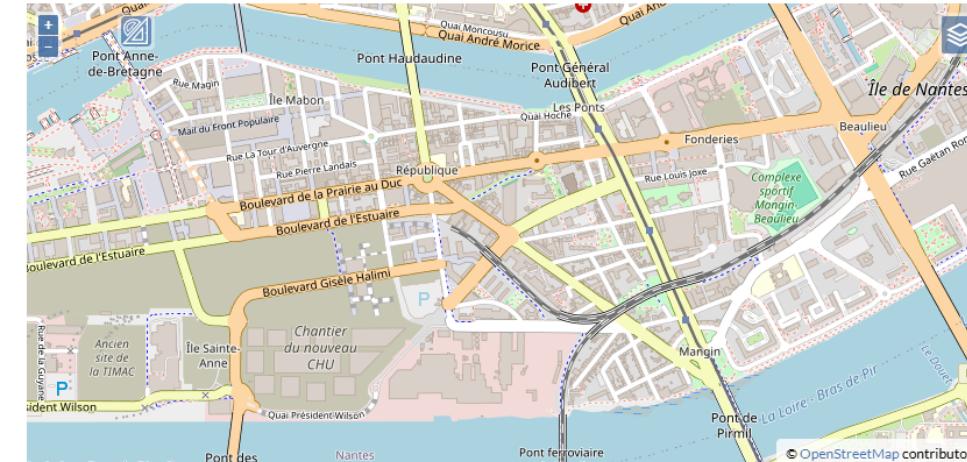
- 1 - Indiquer s'il s'agit d'une personne physique ou morale
- 2- Saisir nom et prénom / nom, prénom du représentant et/ou dénomination
- 3- Ajouter un co demandeur si nécessaire

## Terrain

Rechercher la localisation pour une complétiion automatique du terrain ou saisir manuellement.

 Localiser le terrain

Saisir la localisation



Générer le n° de dossier automatiquement

CU

99999

25

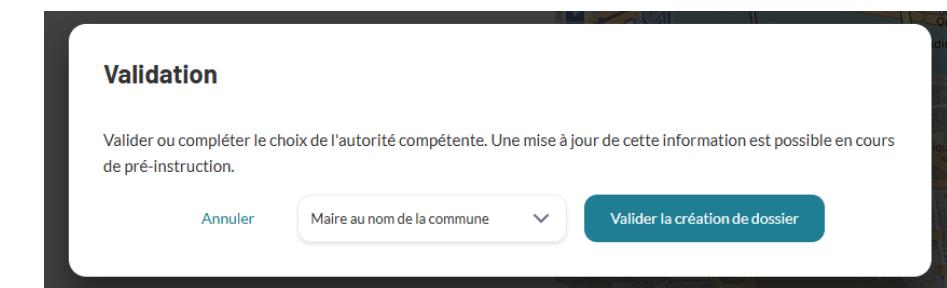
0

Numéro  
0003

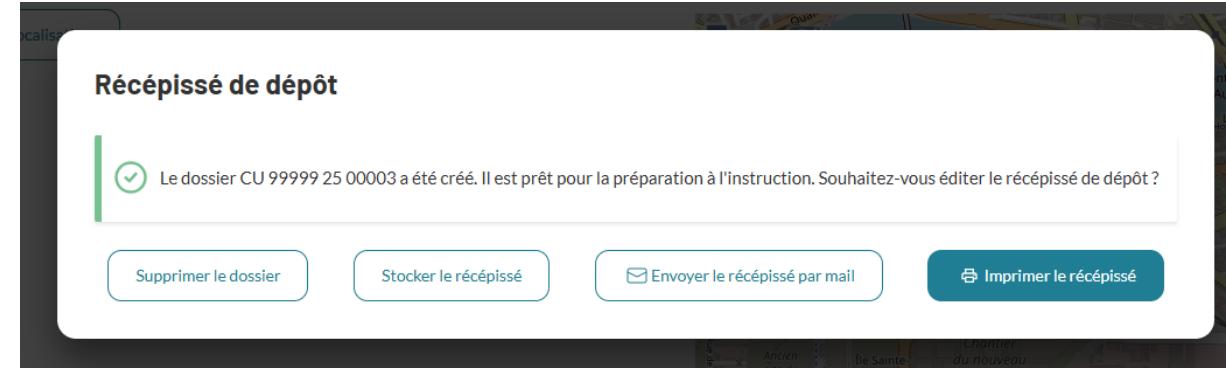
Annuler

Valider la création de dossier

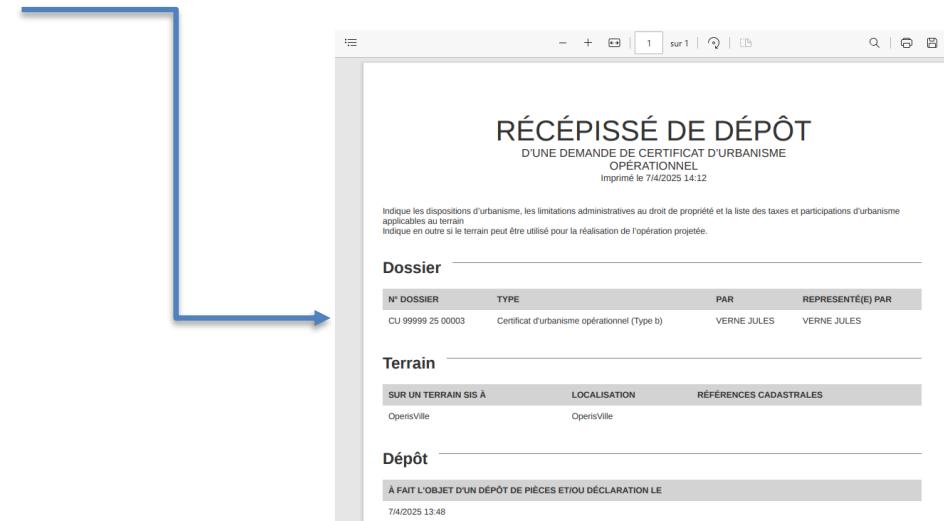
- 1- Décocher « générer le n° de dossier automatiquement »
- 2- Indiquer le n° de dossier manuellement
- 3- Cliquer sur « valider la création de dossier »



La demande est devenue un dossier et une fenêtre propose différentes actions sur l'édition du récépissé de dépôt

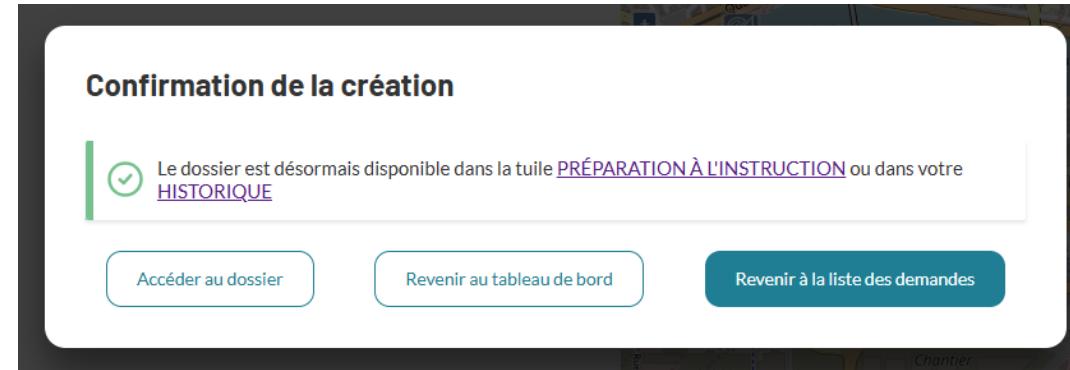


Cliquer sur « imprimer le récépissé », il se génère automatiquement



Possibilité de l'imprimer et de le fournir au pétitionnaire

Une nouvelle fenêtre s'ouvre



Cliquer sur accéder au dossier

Dossier **CU 99999 25 00003** Accéder au dossier OXALIS

VERNE JULES - OperisVille -

Commune **OperisVille** Déposé le **07/04/2025** Réceptionné le **07/04/2025** Limite d'instruction **07/06/2025**

ENREGISTREMENT PREPARATION INSTRUCTION DÉCISION DÉCIDE

Données Pièces (0) Documents (1) Historique (2) Synthèse

Cadre réservé à la mairie

Demandeurs

Adresse du terrain

Cadre réservé à l'administration - Mairie

Engagement du/des demandeur(s)

Notice descriptive

Ouvrir tout / Fermer tout

Aide Stade 2

OpenStreetMap contributors.

Affecté le 07/04/2025 Passer en instruction

Retour Supprimer le dossier Enregistrer les modifications

Compléter les informations pour passer le dossier en mode instruction

## J'ouvre le cadre réservé à la mairie

Ouvrir tout / Fermer tout

**Cadre réservé à la mairie**

Secteur de taxe	Instructeur	Autorité compétente
Choisissez un secteur	Choisissez l'instructeur	Maire au nom de la commune
Affiché le	Réceptionné le	
Date d'affichage	07/04/2025	

Cliquer sur

Enregistrer les modifications

Intégrer le CERFA et les autres pièces

Scanner le CERFA puis Scanner toutes les autres pièces en une seule fois

L'intégration des éléments numérisés s'effectue dans l'onglet PIÈCES

Dossier **CUb** n° CU 99999 25 00003 : [Accéder au dossier OXALIS](#)

VERNE JULES - OperisVille -

Commune	Déposé le	Réceptionné le	Limite d'instruction
OperisVille	07/04/2025	07/04/2025	07/06/2025

**Données** **Pièces (0)** [Documents \(1\)](#) [Historique \(2\)](#) [Synthèse](#)

Ouvrir tout / Fermer tout

**Cadre réservé à la mairie**

Compléter le nom de l'instructeur  
Et  
la date d'affichage

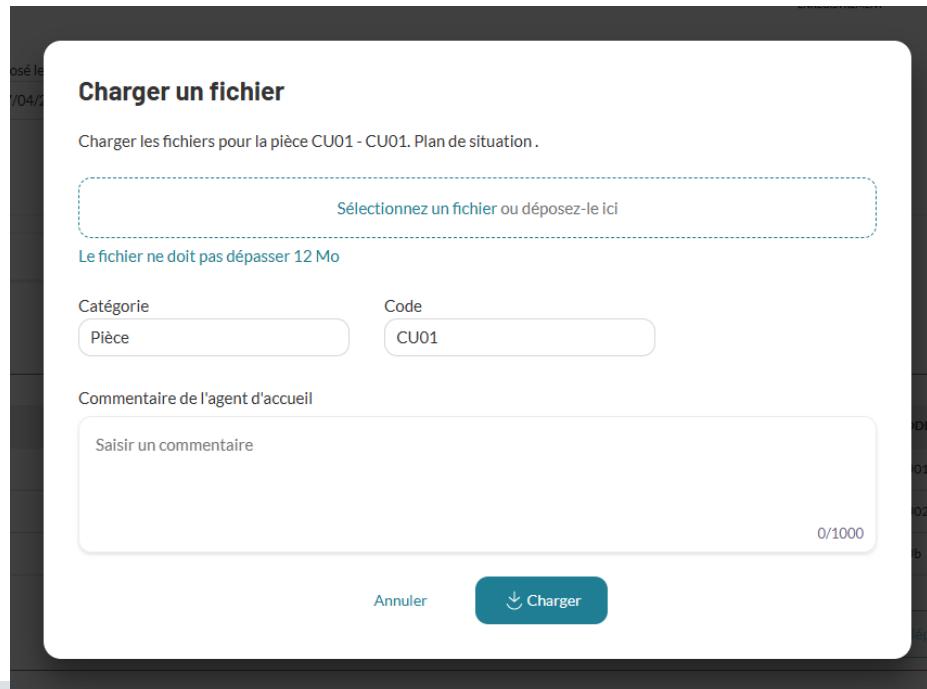
La liste des pièces obligatoires est affichée par défaut, adaptée au type de dossier  
Cliquer sur l'icone ajouter des pièces  pour télécharger la pièce numérisée



**PLUS BESOIN D'ENVOYER LE DOSSIER PAR MAIL AU SERVICE INSTRUCTEUR**

**NE CONCERNE PAS LES DOSSIERS ERP et PERMIS D'AMENAGER**

**LA VERIFICATION DES PIECES RELEVE DU SERVICE INSTRUCTEUR**



**Intégrer la pièce**

**Le statut de la pièce passe de  
manquante à A vérifier**

**Renouveler l'opération pour chaque  
pièce**

**L'intégration terminée**

**L'icone est au  $\frac{3}{4}$  rempli**

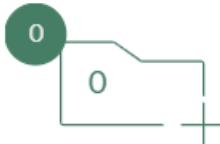


**Le dossier peut passer  
en phase instruction**

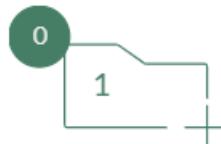
**Prise en charge par le  
service instructeur**

**J'enregistre une demande initiale numérique**





Vous n'avez aucune action requise



Dépôt initial en ligne en attendant d'être réceptionné / ce qui remplace



Annuler      Réceptionné le 27/03/2025      Autorité compétente      Intégrer      10      Page 1 sur 1      <      >      →

Dépôts numériques								
STATUT AEE	TYPE	N° DE DEMANDE	DATE DÉPÔT	ADRESSE	PARCELLES	DEMANDEUR	EMAIL DÉPOSANT	COMMUNE
<input type="checkbox"/>	TRANSMIS	DPC	2667	07/04/2025 11:24	Rue Edith Piaf 36130 OperisVille	AB 1001	PINIAU JEROME	dst@sdei36.com
								<a href="#">Afficher le Cerfa</a>

Cocher la case

Annuler      Réceptionné le 27/03/2025      Autorité compétente      Intégrer

1 -Indiquer l'autorité compétente « maire au nom de la commune »  
2 - Cliquer sur intégrer

## Ouverture d'une fenêtre



### Validation de l'intégration

A décocher la case

Générer le n° de dossier automatiquement

Type  
PC

INSEE  
99999

Année  
25

CI  
0

Numéro  
0001

Confirmation de l'autorité compétente attribuée au(x) dossier(s) sélectionné(s). Souhaitez-vous continuer ?

Maire au nom de la commune

Annuler

Modifier l'ARE avant envoi

Envoyer l'ARE sans modification

- 1 -Indiquer la numérotation d'ordre du dossier
- 2 - Cliquer sur Envoyer l'ARE sans modification

### Confirmation d'intégration



Un accusé de réception électronique concernant le dossier N° PC 99999 25 00001 a été envoyé au(x) demandeur(s). Le dossier est désormais disponible dans la tuile PRÉPARATION A L'INSTRUCTION ou dans votre HISTORIQUE.

Cliquer sur Accéder au dossier

[Accéder au dossier](#)

[Revenir au tableau de bord](#)

[Revenir à la liste des demandes](#)

# Ouverture d'une fenêtre

Dossier DPC n° DP 99999 25 00005

[Accéder au dossier OXALIS](#)

PINIAU JEROME Rue Edith Piaf - 36130 OperisVille - AB 1001

Commune  
OperisVille

Déposé le  
07/04/2025

Réceptionné le  
07/04/2025

Limite d'affichage  
22/04/2025

Limite d'instruction  
07/05/2025

Données

Pièces (2)

Documents (1)

Historique (5)

Synthèse

Cadre réservé à la mairie

Demandeurs

Adresse du terrain

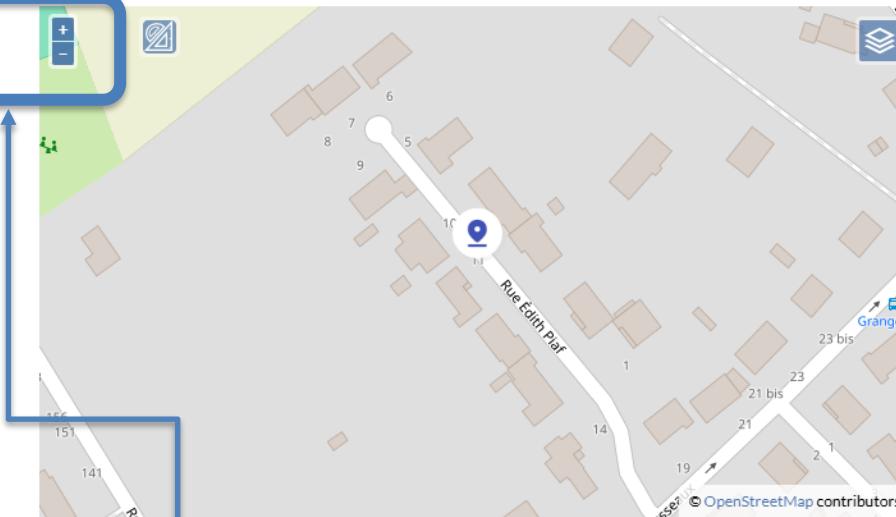
Pour une demande comprenant un projet de construction

Informations pour l'application d'une législation connexe

Participation pour voirie et réseaux

Engagement du déclarant

Ouvrir tout / Fermer tout



Aide Stade 2

Affecté le  
07/04/2025



[Passer en instruction](#)

[Retour](#)

[Supprimer le dossier](#)

[Enregistrer les modifications](#)

Cliquer sur la flèche vers le bas

# Ouverture du cadre réservé à la mairie

Ouvrir tout / Fermer tout



## Cadre réservé à la mairie

Secteur de taxe  Instructeur  Autorité compétente

Réceptionné le  Affiché le  Dossier transmis  
 Architecte des Bâtiments de France  
 Directeur du Parc National

1- Renseigner l'instructeur (menu déroulant)

2- Indiquer la date d'affichage

3- Cocher la case Architecte des Bâtiments de France si le dossier doit être transmis à l'UDAP

4- Possibilité de générer l'avis de dépôt pour affichage

### Générer l'avis de dépôt et renseigner la date d'affichage

La date du jour sera utilisée comme date d'affichage



Après impression, l'avis de dépôt reste disponible dans l'onglet "Documents".

Annuler

Stocker l'avis de dépôt

Imprimer l'avis de dépôt

Cliquer sur imprimer



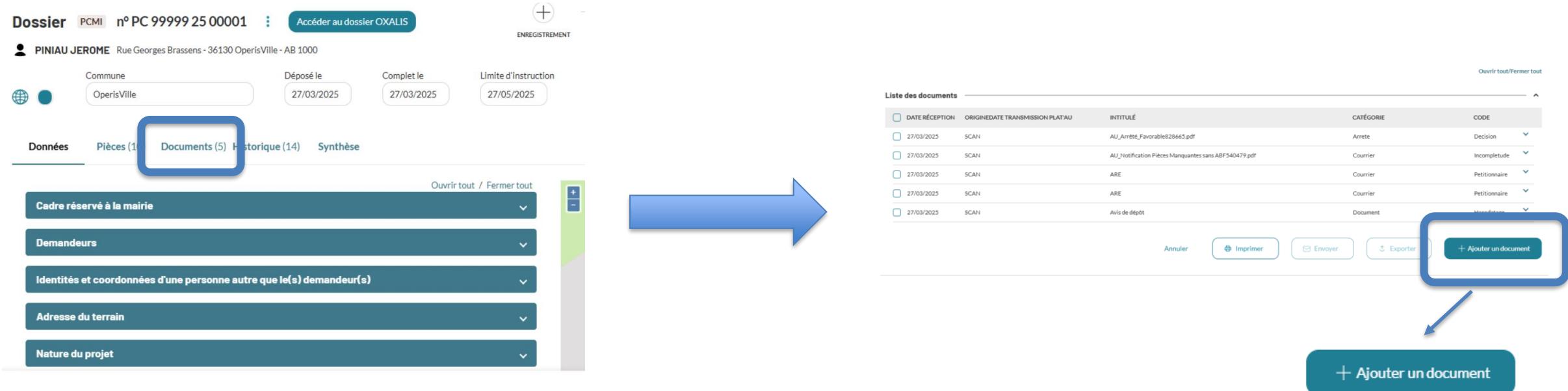
Pour finaliser, cliquer sur

Enregistrer les modifications

## J'intègre une pièce dans un dossier

Les pièces à intégrer peuvent être un courrier d'incomplétude ou de modification de délai, une nouvelle pièce provenant d'un pétitionnaire, un arrêté signé par l'autorité compétente

- 1- Rechercher le dossier avec l'aide intuitive (n° dossier, demandeur, parcelle...)
- 2- cliquer dans l'onglet documents



Dossier PCMI n° PC 99999 25 00001 Accéder au dossier OXALIS

ENREGISTREMENT

PINIAU JEROME Rue Georges Brassens - 36130 OperisVille - AB 1000

Commune OperisVille Déposé le 27/03/2025 Complet le 27/03/2025 Limite d'instruction 27/05/2025

Données Pièces (1) Documents (5) Historique (14) Synthèse

Cadre réservé à la mairie

Demandeurs

Identités et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)

Adresse du terrain

Nature du projet

Ouvrir tout / Fermer tout

LISTE DES DOCUMENTS

DATE RÉCEPTION	ORIGINE	DATE DE TRANSMISSION PLATEAU	INTITULÉ	CATÉGORIE	CODE
27/03/2025	SCAN		AU_Arrêté_Favorable82665.pdf	Arrête	Decision
27/03/2025	SCAN		AU_Notification Pièces Manquantes sans ABF540479.pdf	Courrier	Incomplète
27/03/2025	SCAN		ARE	Courrier	Pétitionnaire
27/03/2025	SCAN		ARE	Courrier	Pétitionnaire
27/03/2025	SCAN		Avis de dépôt	Document	Non classé

Ouvrir tout/Fermer tout

Annuler Imprimer Envoyer Exporter

+ Ajouter un document

+ Ajouter un document

Ouverture d'une nouvelle fenêtre

**Ajouter un document**

Ajouter un nouveau document au dossier : PC 99999 25 00001.

Sélectionnez un fichier ou déposez-le ici

Le fichier ne doit pas dépasser 12 Mo

Intitulé\*  
Saisir l'intitulé

Catégorie\*  
Choisir la catégorie

Code\*  
Choisir le code

Commentaire de l'agent d'accueil  
Saisir un commentaire

0/1000

Annuler ↓ Valider



Télécharger la pièce préalablement scannée et indiquer la catégorie et le code (exemple avec un arrêté)

**Ajouter un document**

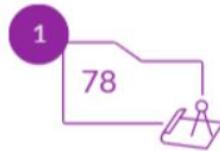
Ajouter un nouveau document au dossier : PC 99999 25 00001.

AU\_Arrêté\_Favorable828665.pdf 102 KB

**Cliquer sur valider**

Pièce	Catégorie	Code
Courrier d'incomplétude	Courrier	Incomplétude
Courrier modification délai	Courrier	Délai
Arrêté	Arrêté	Décision

**Je réceptionne une pièce complémentaire issue du GNAU**



## Tuile 3

Le numéro 1 dans la pastille violette indique qu'une pièce est en attente d'être réceptionnée – Cliquer dans la pastille

Liste des dossiers										
TYPE	NUMÉRO	DÉPOT↓	INCOMPLET	NOTIFICATION/ENVOI INCOMPLET	LIMITE POUR COMPLÉTER	NOTIFICATION/ENVOI DÉLAIS	CONSULTATIONS	AVIS REÇUS	TYPE DE DÉPÔT A RECEPTEONNER	INSTRUCTEUR
PCMI	PC 99999 25 00001	27/03/2025	27/03/2025	28/03/2025	28/06/2025		0	0	Complétude dossier	BLONDEL Elsa

Cliquer sur complétude dossier

Ouverture  
d'une fenêtre

### Complétude dossier

Réception de la complétude du dossier PC 99999 25 00001

Annuler

Intégrer le dépôt et envoyer un ARE aux destinataires

Cliquer sur intégrer le dépôt

## Envoi de l'ARE

Vous avez la possibilité de modifier l'Accusé de Réception Electronique avant de l'envoyer (Copie stockée dans les Documents du dossier).

Destinataire(s) connu(s)			
TYPE	NOM	MAIL	
<input checked="" type="checkbox"/>	utilisateur-gnau	PINIAU	dst@sdei36.com
<input checked="" type="checkbox"/>	demandeur		dst@sdei36.com
<input type="checkbox"/>	service-urbanisme		dst@sdei36.com

Autres destinataires

[dst@sdei36.com](#) [dst@sdei36.com](#)

Objet du message \*

Accusé de réception électronique de votre dépôt de pièce(s) complémentaire(s) (dossier PC 99999 25 00001)

Corps du message \*

Madame, Monsieur,

Vous avez transmis par voie électronique un complément de pièce(s) pour votre dossier numéro PC 99999 25 00001 le 27/03/2025. Ce complément est désormais réceptionné en mairie.

Le présent accusé de réception (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre saisine par l'administration compétente. Cela ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité des pièces. Le service instructeur va donc vérifier la validité des pièces déposées et vous informera de la complétude de votre dossier via votre portail citoyen.

Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service compétent par téléphone au ou par messagerie électronique à [dst@sdei36.com](mailto:dst@sdei36.com).

Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour.

Cordialement,

La mairie de OperisVille.



Sélectionner l'adresse mail du demandeur

Cliquer sur Envoyer ARE puis accéder au dossier

Annuler

Envoyer l'ARE

# Cliquer sur PIÈCES

## Liste des pièces

 Ouvrir tout/Fermer tout



PIÈCE	DESCRIPTION	CATÉGORIE	CODE	DATE DEMANDE	STATUT
Cerfa PCMI	Le cerfa dûment complété.	Cerfa	PCMI		Recevable
PCMI01. Plan de situation du terrain	Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a] du code de l'urbanisme]	Pièce	PCMI01		Recevable
PCMI02. Plan de masse des constructions à édifier ou modifier	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	Pièce	PCMI02		A vérifier
PCMI03. Plan en coupe du terrain et de la construction	Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b] du code de l'urbanisme]	Pièce	PCMI03		Recevable
PCMI04. Notice décrivant le terrain et présentant le projet	Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	Pièce	PCMI04		Recevable
PCMI05. Plan des façades et des toitures	Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a] du code de l'urbanisme]	Pièce	PCMI05		Recevable
PCMI06. Document graphique sur l'insertion du projet	Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c] du code de l'urbanisme]	Pièce	PCMI06		Recevable
PCMI07. Photographie permettant de situer le terrain	Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d] du code de l'urbanisme]	Pièce	PCMI07		Recevable
PCMI08. Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d] du code de l'urbanisme]	Pièce	PCMI08		Recevable
PCMI14-1. Attestation de respect de la réglementation thermique	L'attestation de respect de la réglementation thermique, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-22 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 i] du code de l'urbanisme]	Pièce	PCMI14-1	27/03/2025	A vérifier

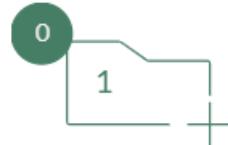
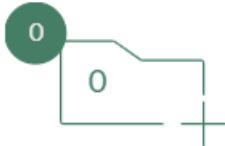
La pièce intégrée est en statut à vérifier

PCMI02. Plan de masse des constructions à édifier ou modifier	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	Pièce	PCMI02	A vérifier
PCMI2_1.pdf		ORIGINE GNAU	INDICE 1	VERSION 1
PCMI2_1.pdf		ORIGINE GNAU	INDICE 2	VERSION 1

Une pièce intégrée est en substitution et porte un indice 2

J'enregistre une DIA issue du GNAU





Vous n'avez aucune action requise



Dépôt initial en ligne en attendant d'être réceptionné / ce qui remplace

**Plus de basculement entre l'ADS et le foncier, demande autorisation d'urbanisme et DIA sont visibles dans la même tuile « enregistrer une demande »**

Éléments par page 10 Page 1 sur 1 ⏪ ⏪ ⏪ ⏪ ⏪

Dépôts numériques									
STATUT AEE	TYPE	N° DE DEMANDE	DATE DÉPÔT	ADRESSE	PARCELLES	DEMANDEUR	EMAIL DÉPOSANT	COMMUNE	PRÉVISUALISATION
<input type="checkbox"/>	TRANSMIS	DIA	2692	10/04/2025 09:05	Rue Victor 67000 OperisVille	001 AB 500	DUPONT DENIS	dst@sdei36.com	OperisVille <a href="#">Afficher le Cerfa</a>

Cocher la case

Annuler

Réceptionné le  
10/04/2025

Autorité compétente

▼

Intégrer

1 -Indiquer l'autorité compétente « maire au nom de la commune »  
2 - Cliquer sur intégrer

## Ouverture d'une fenêtre

A décocher la case

**Validation de l'intégration**

Générer le n° de dossier automatiquement

Type DIA INSEE 99999 Année 25 CI 0 Numéro 0001

Confirmation de l'autorité compétente attribuée au(x) dossier(s) sélectionné(s). Souhaitez-vous continuer ?

Choisir l'autorité compétente

Annuler Modifier l'ARE avant envoi Envoyer l'ARE sans modification

- 1 - Indiquer la numérotation d'ordre de la DIA
- 2 - A l'aide du menu déroulant choisir « Maire au nom de la commune »
- 3 - Cliquer sur Envoyer l'ARE sans modification

**Confirmation d'intégration**

Un accusé de réception électronique concernant le dossier N° DIA 99999 25 00001 a été envoyé au(x) demandeur(s). Le dossier est désormais disponible dans la tuile PRÉPARATION A L'INSTRUCTION ou dans votre HISTORIQUE.

Accéder au dossier Revenir au tableau de bord Revenir à la liste des demandes

Cliquer sur Accéder au dossier

# Ouverture d'une fenêtre

Dossier DIA n° DIA 99999 25 00001

[Accéder au dossier OXALIS](#)

 DENIS DUPONT Rue Victor - 67000 OperisVille - 1 AB 0500

Commune  
OperisVille

Déposé le  
10/04/2025

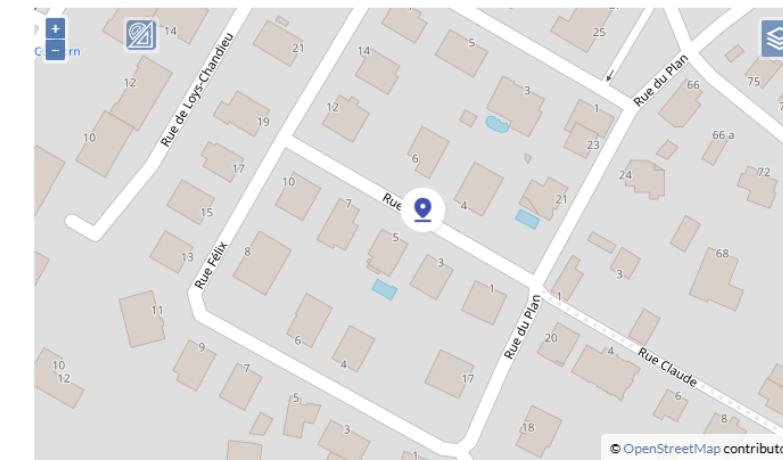
Réceptionné le  
10/04/2025

Limite d'instruction  
10/07/2025



[Données](#) **Pièces (1)** [Documents \(1\)](#) [Historique \(5\)](#) [Synthèse](#)

- Cadre réservé à l'administration** [Ouvrir tout / Fermer tout](#)
- Propriétaire(s)**
- Situation du bien**
- Désignation du bien**
- Usage et occupation**
- Droits réels ou personnels**
- Modalités de la cession**
- Les soussignés déclarent**
- Si le signataire n'est pas le propriétaire**



Affecté le  
10/04/2025  [Passer en instruction](#)

[Retour](#)

 [Supprimer le dossier](#)

[Enregistrer les modifications](#)

**Cliquer sur onglet pièces**

# Ouverture d'une fenêtre

Dossier DIA n° DIA 99999 25 00001

[Accéder au dossier OXALIS](#)

DENIS DUPONT Rue Victor - 67000 OperisVille - 1 AB 0500

Commune  
OperisVille

Déposé le  
10/04/2025

Réceptionné le  
10/04/2025

Limite d'instruction  
10/07/2025

ENREGISTREMENT

PRÉPARATION

INSTRUCTION

DÉCISION

DECIDE  
IRE



Données

Pièces (1)

Documents (1)

Historique (5)

Synthèse

Rechercher sur la page ...

Filtres

Ouvrir tout/Fermer tout

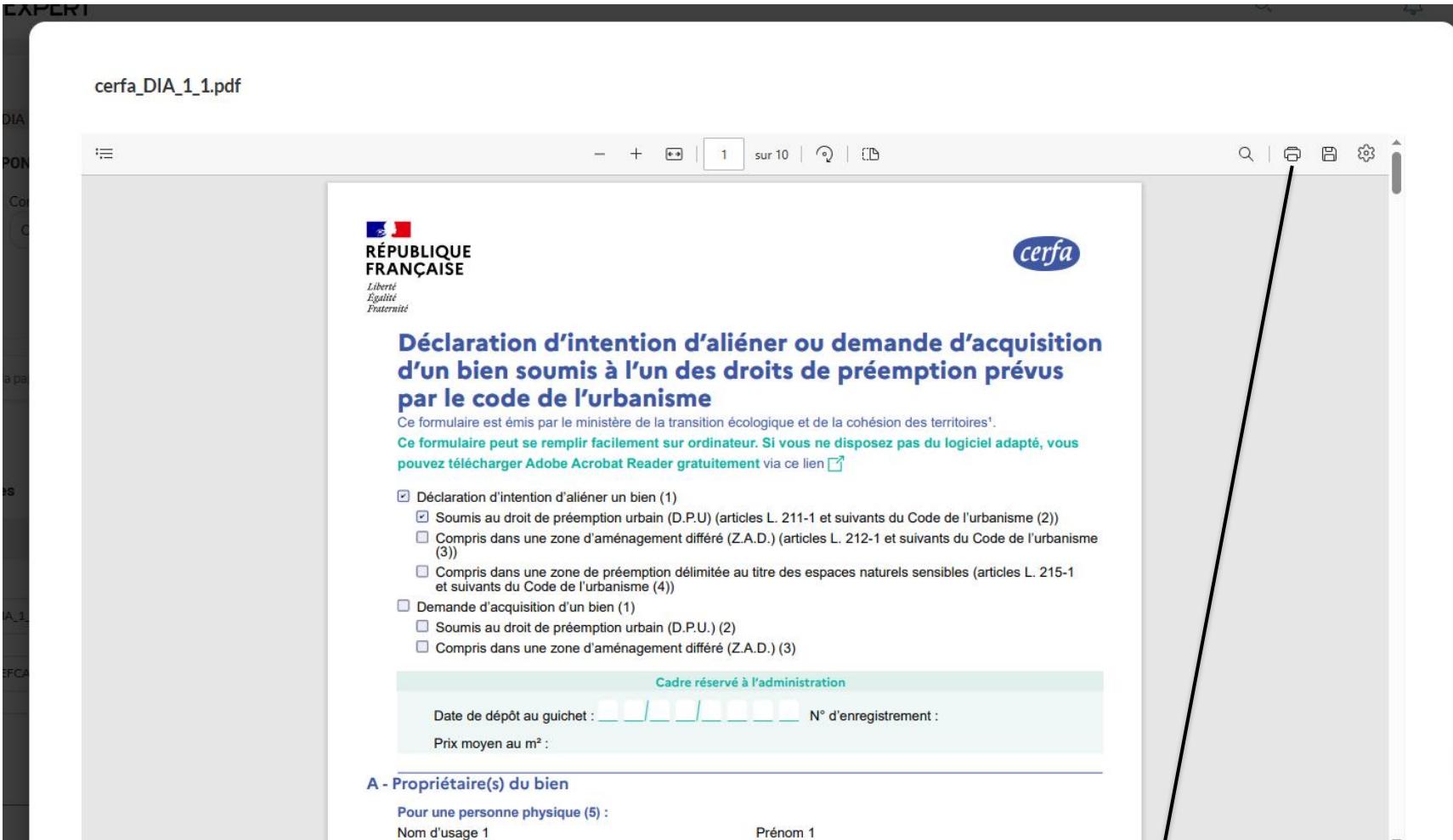
Liste des pièces

PIÈCE	DESCRIPTION	CATÉGORIE	CODE	DATE DEMANDE	STATUT
Cerfa DIA	Le cerfa dûment complété	Cerfa	DIA		A vérifier
cerfa_DIA_1_1.pdf	ORIGINE GNAU	INDICE 1	VERSION 1	DATE T/R 10/04/2025	STATUT A vérifier
cerfa_REFACADA_1_1.pdf	ORIGINE GNAU	INDICE 1	VERSION 1	DATE T/R 10/04/2025	STATUT A vérifier

1- Cliquer sur cerfa

2- Visualisation du cerfa

# Ouverture d'une fenêtre



Impression du cerfa

## J'enregistre une demande modificative

# Recherche du dossier par l'aide intuitive, après sélection du dossier, ouverture d'une fenêtre



Dossier PC n° PC 99999 23 00451

[Accéder au dossier OXALIS](#)



ENREGISTREMENT



PRÉPARATION



INSTRUCTION



DÉCISION



DÉCIDÉ

PINIAU JEROME Rue Grande - 36000 OperisVille - AC 0123

Commune  
OperisVille

Déposé le  
04/12/2023

Affichage de la décision le  
\_\_\_\_\_

Complet le  
04/12/2023

Décision favorable le  
05/12/2023

DOC le  
\_\_\_\_\_

DAACT le  
\_\_\_\_\_

Données

Pièces (9)

Documents (1) Historique (0)

Synthèse

[Créer un M/T](#)

Cadre réservé à la mairie

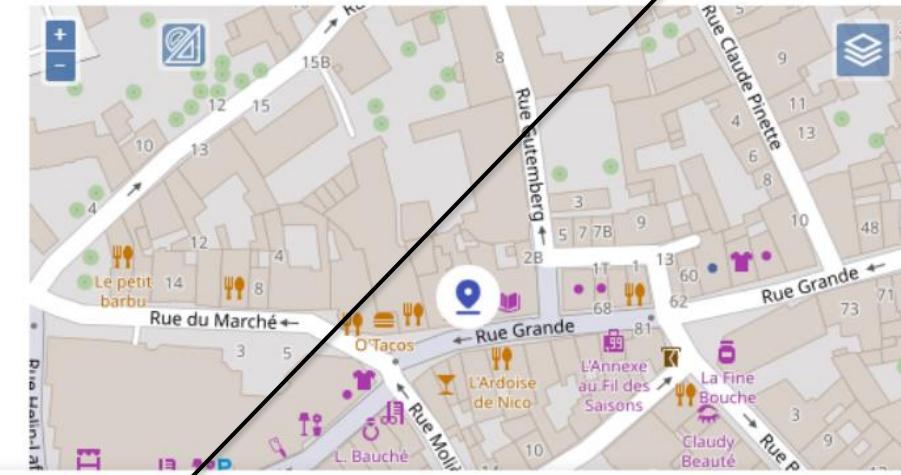
Demandeurs

Identités et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)

Adresse du terrain

Nature du projet

Ouvrir tout / Fermer tout



**Cliquer créer un M/T**

[Retour](#)

[Enregistrer les modifications](#)

## Enregistrer une demande

Pour un dépôt rapide, seuls les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.



 Les données du dossier parent n° PC 99999 23 00451 ont été ajoutées

Commune*	Réceptionné le*	Type de Dossier*	Autorité compétente												
OperisVille	14/04/2025	<input type="button" value="▼"/> <input type="button" value="Demande Modificatif (16700*01)"/> <input type="button" value="Déclaration Transfert (13412*13)"/>	<input type="button" value="▼"/> Maire au nom de la commune												
<b>Demandeur</b> <table border="0"> <tr> <td colspan="2"> <input checked="" type="radio"/> Personne physique    <input type="radio"/> Personne morale         </td> </tr> <tr> <td> Nom d'usage*  PINIAU         </td> <td> Prénom*  JEROME         </td> </tr> <tr> <td>06/01/2000</td> <td> Pays de naissance  France         </td> </tr> <tr> <td> Numéro de téléphone         </td> <td> Ville de naissance  CHATEAUROUX         </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <input type="button" value="▼"/> </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <input type="button" value="Département de naissance&lt;br/&gt;036"/> </td> </tr> </table>				<input checked="" type="radio"/> Personne physique <input type="radio"/> Personne morale		Nom d'usage* PINIAU	Prénom* JEROME	06/01/2000	Pays de naissance France	Numéro de téléphone	Ville de naissance CHATEAUROUX	<input type="button" value="▼"/>		<input type="button" value="Département de naissance&lt;br/&gt;036"/>	
<input checked="" type="radio"/> Personne physique <input type="radio"/> Personne morale															
Nom d'usage* PINIAU	Prénom* JEROME														
06/01/2000	Pays de naissance France														
Numéro de téléphone	Ville de naissance CHATEAUROUX														
<input type="button" value="▼"/>															
<input type="button" value="Département de naissance&lt;br/&gt;036"/>															

**Cliquer et choisir demande modificative**

# Se diriger en bas de la page

## Parcelle

Préfixe	Section	Numéro	Surface
<input type="text"/>	AC	123	850.00
		Total	850 m <sup>2</sup>
<a href="#">+ Saisir une parcelle</a>			



Générer le n° de dossier automatiquement

Type	INSEE 99999	Année 23	CI	Numéro	M	▼	Numéro d...
------	----------------	-------------	----	--------	---	---	-------------

Annuler

Valider la création de dossier

**Cliquer valider la création du dossier**

## Validation

Valider ou compléter le choix de l'autorité compétente. Une mise à jour de cette information est possible en cours de pré-instruction.

Annuler

Maire au nom de la commune

▼

Valider la création de dossier

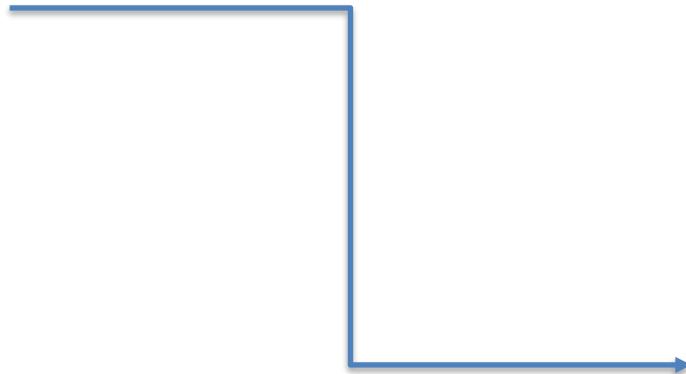
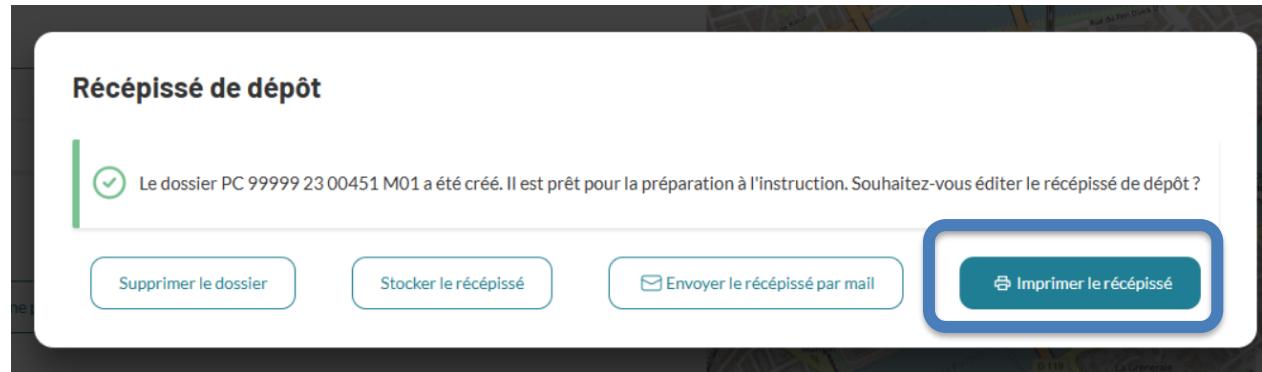
## Récépissé de dépôt

Le dossier PC 99999 23 00451 M01 a été créé. Il est prêt pour la préparation à l'instruction. Souhaitez-vous éditer le récépissé de dépôt ?

[Supprimer le dossier](#) [Stocker le récépissé](#) [Envoyer le récépissé par mail](#) [Imprimer le récépissé](#)

Imprimer le récépissé de dossier modificatif

l d'Énergies de l'Indre



Possibilité de l'imprimer et de le fournir  
au pétitionnaire

## RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PERMIS DÉLIVRÉ  
EN COURS DE VALIDITÉ  
Imprimé le 14/4/2025 14:38

### Dossier

N° DOSSIER	DATE DE DÉPÔT	PAR
PC 99999 23 00451 M01	14/4/2025 14:38	PINIAU JEROME

### Dossier Parent

LE PROJET AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE MODIFICATIF DU PERMIS	DÉLIVRÉ LE
PC 99999 23 00451	4/12/2023 0:0

Fera l'objet d'un permis modificatif tacite à défaut de réponse de l'administration dans le délai de deux mois ou trois mois (mentionné ci-dessus) après la date de dépôt en mairie. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

Le présent récépissé de dépôt (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre demande.  
Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service compétent

- dst@sdei36.com

Cliquer sur accéder au dossier, ouverture d'une fenêtre



**Dossier** PC n° PC 99999 23 00451 M01

[Accéder au dossier OXALIS](#)

**PINIAU JEROME** Rue Grande - OperisVille - AC 0123

Commune: OperisVille | Déposé le: 14/04/2025 | Réceptionné le: 14/04/2025 | Limite d'affichage: 29/04/2025 | Limite d'instruction: 14/07/2025

**Données** Pièces (0) Documents (1) Historique (2) Synthèse

Ouvrir tout / Fermer tout

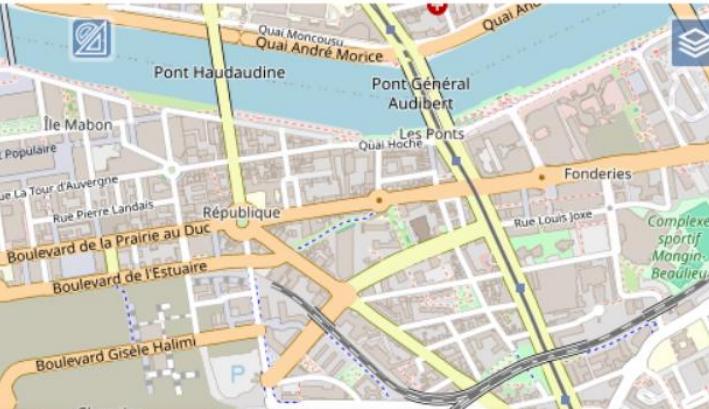
**Cadre réservé à la mairie**

**Désignation du permis**

**Demandeurs**

**Adresse du terrain**

**Architecte**



Affecté le: 14/04/2025 | [Passer en instruction](#) | [Retour](#) | [Supprimer le dossier](#) | [Enregistrer les modifications](#)

La création du dossier validée, il se retrouve en stade 2 Préparation à l'instruction  
Il est possible d'accéder à la généalogie du dossier en cliquant sur les 3 points à côté du n° de dossier et identifier le dossier père

**J'enregistre une demande modificative numérique**





## Phase 5 dossiers décidés 1 événement en ligne en attendant d'être réceptionné

### Dossiers décidés 1 dépôt à réceptionner



#### Recherche par critères

Rechercher sur la page ...

Filtres

Dépôt à réceptionner

Éléments par page

10

Page 1 sur 2

← < > →

Liste des dossiers											
	STATUT AEE	TYPE	NUMÉRO	DÉPOT↓	DÉCISION	ENVOI	NOTIFICATION	NATURE DÉCISION	TYPE DÉCISION	TYPE DE DÉPOT A RECEPIONNER	INSTRUCTEUR
🌐	Transmis	PCMI	PC 99999 25 00001	27/03/2025	27/03/2025		28/03/2025	Favorable	Décision initiale		BLONDEL Elsa
🌐		CUa	CU 99999 25 00001	03/03/2025	03/03/2025			Favorable	Décision initiale		
🌐	Transmis	PCMI	PC 99999 23 0112	07/12/2023	07/12/2023		08/12/2023	Favorable	Décision initiale		
🌐	Transmis	PC	PC 99999 23 00451	04/12/2023	05/12/2023		06/12/2023	Favorable	Décision initiale	Dépôt modificatif	
🌐	Transmis	DPMI	DP 99999 22 01127	21/06/2022	21/06/2022			Favorable	Décision initiale		BLONDEL Elsa
🌐	Transmis	DPMI	DP 99999 22 01125	16/06/2022	16/06/2022			Favorable	Décision initiale		Florence DE OLIVEIRA
🌐	Transmis	DPMI	DP 99999 22 01011	28/04/2022	28/04/2022			Favorable	Décision initiale		BLONDEL Elsa
🌐	Transmis	DPMI	DP 99999 22 01030	28/04/2022	28/04/2022			Favorable	Décision initiale		BLONDEL Elsa

1 - Cliquer sur dépôt modificatif

# Ouverture d'une fenêtre



Selectionner l'adresse mail du demandeur

Cliquer sur envoyer l'ARE

Puis accéder au dossier

Il se retrouve en stade 2 Préparation à l'instruction

## ENVOI DE L'ARE

Vous avez la possibilité de modifier l'Accusé de Réception Electronique avant de l'envoyer (Copie stockée dans les Documents du dossier).

### Destinataire(s) connu(s)

TYPE	NOM	MAIL	
<input checked="" type="checkbox"/>	utilisateur-gnau	PINIAU	dst@sdei36.com
<input checked="" type="checkbox"/>	demandeur		dst@sdei36.com
<input type="checkbox"/>	service-urbanisme		dst@sdei36.com

### Autres destinataires

dst@sdei36.com X dst@sdei36.com X

### Objet du message \*

Accusé de réception électronique de votre demande numéro 931.

### Corps du message \*

Madame, Monsieur,

Vous avez saisi par voie électronique une demande modificative de Permis de construire comprenant ou non des démolitions sur la commune de OperisVille le 14/04/2025. Cette demande est désormais référencée sous le numéro PC 99999 23 00451 M02 et reçue en mairie le 14/04/2025.

Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour.

Cordialement,

La mairie de OperisVille.

Annuler

Envoyer l'ARE



Dans l'onglet pièces, il est possible d'avoir accès à la liste des pièces du modificatif mais aussi à la liste des pièces du dossier père



Données    Pièces (1)    Documents (1)    Historique (3)    Synthèse

Rechercher sur la page ...    Filtres

Ouvrir tout/Fermer tout

**Liste des pièces**

PIÈCE	DESCRIPTION	CATÉGORIE	CODE	DATE DEMANDE	STATUT
<input type="checkbox"/> Cerfa Modificatif	Le cerfa dûment complété	Cerfa	DM	A vérifier	▼

Générer un récépissé de dépôt    Exporter    + Ajouter une pièce facultative

**Liste des pièces du dossier père**

PIÈCE	DESCRIPTION	CATÉGORIE	CODE	DATE DEMANDE	STATUT
<input type="checkbox"/> Cerfa PC	Le cerfa dûment complété.	Cerfa	PC	Recevable	▼
<input type="checkbox"/> PC01. Plan de situation du terrain	Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a] du code de l'urbanisme]	Pièce	PC01	Recevable	▼
<input type="checkbox"/> PC02. Plan de masse des constructions à édifier ou modifier	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	Pièce	PC02	Recevable	▼
<input type="checkbox"/> PC03. Plan en coupe du terrain et de la construction	Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b] du code de l'urbanisme]	Pièce	PC03	Recevable	▼
<input type="checkbox"/> PC04. Notice décrivant le terrain et présentant le projet	Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	Pièce	PC04	Recevable	▼
<input type="checkbox"/> PC05. Plan des façades et des toitures	Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a] du code de l'urbanisme]	Pièce	PC05	Recevable	▼
<input type="checkbox"/> PC06. Document graphique sur l'insertion du projet dans son environnement	Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c] du code de l'urbanisme]	Pièce	PC06	Recevable	▼
<input type="checkbox"/> PC07. Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d] du code de l'urbanisme]	Pièce	PC07	Recevable	▼

**J'enregistre une demande d'annulation numérique**



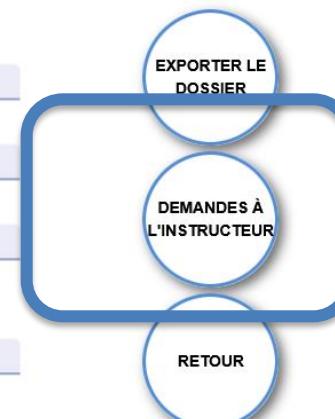
# Côté pétitionnaire sur le GNAU

## 1.1 Vous êtes un particulier

Nom	Prénom
PINIAU	JEROME
Date et lieu de naissance : Date : 0 1 / 0 1 / 2 0 0 0	
Commune :	CHATEAUROUX
Département :	0 3 6 Pays : France

## 1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination	
Raison sociale	
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
Représentant de la personne morale :	
Nom	Prénom



En cliquant sur demandes à l'instructeur, le pétitionnaire a la possibilité d'annuler sa demande

Demander à la Commune de mon dossier

→ le retrait de mon dossier

[FERMER](#)

Demander à la Commune de mon dossier

← Retour à la sélection d'action

Demander le retrait de mon dossier

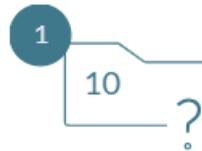
⚠ Vous allez demander le retrait de votre dossier. Cette action est irréversible.

[Joindre un fichier complémentaire](#)

Aucun fichier importé

Si je le juge nécessaire, j'ajoute des précisions ou des indications complémentaires à l'attention de la commune en charge de ma demande d'autorisation d'urbanisme.

[Confirmer ma demande de retrait](#) [FERMER](#)



## Phase 4 dossiers en attente de décision 1 événement en ligne en attendant d'être réceptionné

### Dossiers en attente de décision 1 dépôt à réceptionner



### Recherche par critères

Rechercher sur la page ...

Filtres

Dépôt à réceptionner

Éléments par page

10

Page 1 sur 2

←    <    >    →

Liste des dossiers							
TYPE	NUMÉRO	DÉPÔT↓	COMPLÉTITUDE	NOTIFICATION/ENVOI COMPLÉTITUDE CONSULTATIONS	AVIS REÇUS	TYPE DE DÉPÔT À RÉCEPTIONNER INSTRUCTEUR	
🌐 DPC	DP 99999 25 00008	03/05/2025	03/05/2025	0	0	Demande d'annulation de demande	LAPLADE Corinne
🌐 PCMI	PC 99999 25 00003	09/04/2025	09/04/2025	0	0		
🌐 PCMI	PC 99999 24 00001	14/03/2024	14/03/2024	15/03/2024	0		
🌐 DPMI	DP 99999 22 01002	29/03/2022	29/03/2022		0		
🌐 DPMI	DP 99999 22 00300	25/03/2022	25/03/2022		0		
🌐 DPMI	DP 99999 22 00269	22/03/2022	22/03/2022		0		
🌐 DPMI	DP 99999 22 00292	20/03/2022			0		

1 - Cliquer sur demande d'annulation de demande

# Ouverture d'une fenêtre

## Demande d'annulation de demande

Réception d'une demande d'annulation pour le dossier DP 99999 25 00008

Annuler

Intégrer le dépôt et envoyer un ARE aux destinataires

Sélectionner l'adresse mail du demandeur

Cliquer sur envoyer l'ARE



## Confirmation de l'intégration de la demande



Un accusé de réception électronique a été envoyé au(x) demandeur(s).

Accéder au dossier

Revenir au tableau de bord

Revenir à la liste des dossiers

## Envoyer de l'ARE

Vous avez la possibilité de modifier l'Accusé de Réception Electronique avant de l'envoyer (Copie stockée dans les Documents du dossier).

### Destinataire(s) connu(s)

TYPE	NOM	MAIL
<input checked="" type="checkbox"/> utilisateur-gnau	PINIAU	dst@sdei36.com
<input checked="" type="checkbox"/> demandeur		dst@sdei36.com
<input type="checkbox"/> service-urbanisme		dst@sdei36.com

### Autres destinataires

dst@sdei36.com X dst@sdei36.com X

### Objet du message \*

Accusé de réception électronique de votre demande d'annulation de demande (dossier DP 99999 25 00008).

### Corps du message \*

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la réception de votre demande numérique numéro 2901 du 03/05/2025 concernant le dossier DP 99999 25 00008 sur la commune de OperisVille.

Le présent accusé de réception (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre saisine par l'administration compétente. Cela ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité de la demande. Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service compétent par téléphone au ou par messagerie électronique à .

Si l'instruction de votre dossier nécessite des informations complémentaires, l'administration compétente vous contactera et vous indiquera la liste et le délai imparti pour les fournir.

Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour.

Cordialement,

La mairie de OperisVille.

Annuler

Envoyer l'ARE

# Chaine YouTube du SDEI 36

---

Accessible à partir d'un moteur de recherche internet : chaîne YouTube SDEI 36

OU

URL : [https://www.youtube.com/channel/UCAVWeTfaQn4fz\\_g0AAWzoRg](https://www.youtube.com/channel/UCAVWeTfaQn4fz_g0AAWzoRg)

Vidéos de démonstration relatives à l'urbanisme et de l'utilisation de l'interface  
OXALIS EXPERT

# QUESTIONS

---

Est-il possible d'installation une tiny house ou roulotte en zone A ou Nj :

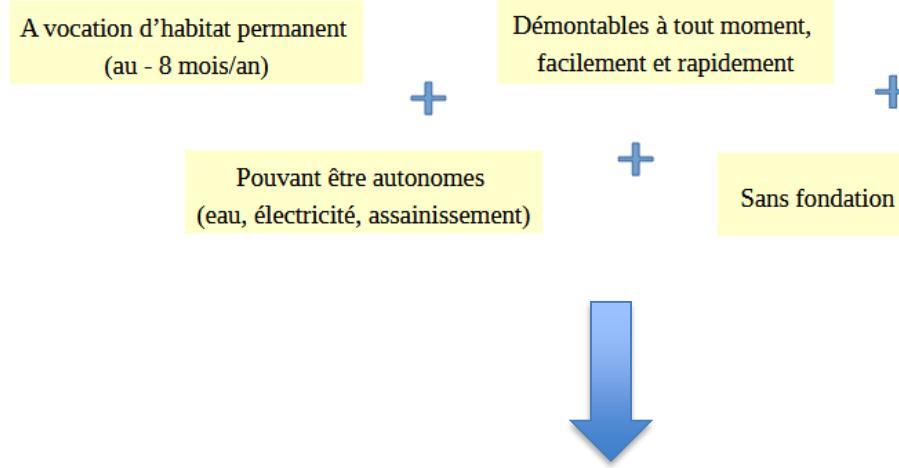
Impossible en zone agricole, naturelle ou forestière

La plupart des structures constituant un habitat atypique ne dispose pas de régime à proprement dit prévu par le CU.

Seule la résidence dite démontable et constituant l'habitat permanent de ses utilisateurs a été codifiée. distinction faite entre ceux :

# QUESTIONS

## A vocation d'habitat permanent



Pour une habitation, soumis au droit  
commun des constructions  
En zone constructible

## à vocation d'habitat de loisirs



## Zone d'implantation

- parcs résidentiels de loisirs (PRL) ;
- villages de vacances classés ;
- dépendances des maisons familiales de vacances agréées ;
- certains terrains de camping

# Support de présentation

---

Téléchargeable sur le site internet du SDEI36 rubrique mission / urbanisme

<http://www.sdei36.com/urbanisme.html>

# Le service ADS

---

**Service ADS se tient à votre disposition :**

- ❖ Jérôme PINIAU responsable du service
- ❖ Elsa BLONDEL instructrice
- ❖ Corinne LAPLACE instructrice
- ❖ Florence DE OLIVEIRA instructrice

Contact : [urbanisme@sdei36.com](mailto:urbanisme@sdei36.com)